

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE L'OCEAN

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
KRIBI 2^{ème}

BP : 176 KRIBI,
Tél : 222.46.16.85 / 222.46.16.86



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

SOUTH REGION

OCEAN DIVISION

SUB-DIVISION COUNCIL FOR KRIBI II
PO -BOX: 176 Kribi

Tél: 222.46.16.85 / 222.46.16.86

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux



Réalisé par : l'Assistance des Techniciens aux Initiatives Paysannes de Développement (ATIPAD)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)



Juin 2022

SOMMAIRE

PRÉFACE	3
RESUMÉ EXÉCUTIF	4
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS	6
LISTE DES TABLEAUX.....	7
LISTE DES FIGURES.....	9
LISTE DES CARTES	9
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	10
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE	11
(i) Taille et répartition de l'échantillon	11
(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages	11
(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage.....	12
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE KRIBI 2 ^e	15
II.1 Présentation de la commune	15
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation	20
II.3. Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles	22
CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES	25
III.1 Description de la population enquêtée.....	25
III.2 Approvisionnement en eau potable	26
III.3 Services de santé.....	35
III.4 Services de l'éducation.....	40
III.5 Fourniture des services communaux	46
CHAPITRE IV : PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE	51
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements.....	51
IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif.....	51
IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif.....	51
IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif.....	52
IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard	53
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	57
PROGRAMME DE DISSÉMINATION DES RÉSULTATS ET DE PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION	60
ANNEXES	61
Annexe 1 : Composition de la coordination technique nationale du ScoreCard.....	61
Annexe 2 : Composition de la coordination technique régionale du ScoreCard.....	61
Annexe 3 : Composition de l'équipe de l'OSC impliquée dans le ScoreCard.....	61
Annexe 4 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport communal ScoreCard.....	62
Annexe 5 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard	63
Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements.....	82

PRÉFACE

PRÉFACE

Au cours de ces dernières années, les objectifs de développement durable (ODD), après les objectifs du développement pour le millénaire (OMD), ont alimentés la plupart des politiques de développement aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. C'est dans cet optique, que le gouvernement Camerounais à élaborer un ensemble de projet d'amélioration des conditions de vie des populations qui se concentre essentiellement autour de trois documents : d'abord le DSRP, ensuite le DSCE et en fin la SND30.

Pour concrétiser toutes les actions contenues dans ces trois documents, le Président de la république, S.E. PAUL BIYA, dans sa diligence et sa magnanimité, a institué la décentralisation comme le levier d'un développement harmonieux, dont les bases avait été jalonné par le processus de démocratisation dans les années 90. Comme vous le savez, chers amis lecteurs, depuis le 24 décembre 2019, le processus de décentralisation a été institutionnellement matérialisé par la loi n°2019/024 portant *code générale des collectivités territoriales décentralisées*. Puis la mise en œuvre des régions en 2020 vient donc comme la cerise sur le gâteau.

Fondamentalement, la décentralisation correspond au transfert des compétences des organes centraux vers les collectivités territoriales décentralisées, ce qui permet de rapprocher le pouvoir près des populations. Également, elle permet d'éviter les structures hiérarchiques et la domination, donnant aux citoyens le sentiment d'un plus grand contrôle, et permet plus d'ouvertures pour de nouvelles idées. Autrement dit, elle permet un développement participatif, mettant le citoyen au centre de l'amélioration de son propre bien-être.

Chers lecteurs, au cours de ces derniers années, nous avons menés plusieurs actions, allant dans le sens d'un véritable construit participatif dans notre Commune. Nous avons réalisé ensemble, des ouvrages pouvant apporter, tant bien que mal, des solutions ou des débuts de solution à nos problèmes quotidiens. Nous avons fait du chemin. Le chemin est encore long certainement, mais comme dit un adage, ... *le vent n'est favorable qu'à celui qui sait où il va....* Il était donc temps de s'arrêter un peu, pour évaluer notre position et refixer le cap.

Cette évaluation dont je fais allusion s'inscrit dans le cadre du contrôle citoyen de l'action publique, un outil mis en œuvre par notre partenaire, le PNDP. Cette opération qui vient de se dérouler avec succès dans notre Commune, a permis de recueillir un ensemble d'information, dont les principales sont concentrées dans ce rapport. Globalement, il s'est agi d'évaluer la perception des citoyens sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux dans notre Commune en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs.

En même temps que les résultats de cette enquête nous renseignent sur l'état de l'art dans ces secteurs au sein de notre commune, et nous interpelle en tant qu'institution par rapport à ses devoirs, ses attributs, ses fonctions, etc., le plan d'action qui en découle vous interpelle vous ; ainsi que votre engagement, en tant que citoyen afin que nous portions tous plus haut, chacun à son niveau, le flambeau de la décentralisation dans notre Commune.

L'Exécutif Communal remercie le Programme Nationale de Développement Participatif et l'Institut National de la Statistique qui l'ont accompagné dans la réalisation de ce projet et espère que ce processus va contribuer à combler ses attentes. Il remercie également les populations pour avoir accueillis chaleureusement les enquêteurs au sein des ménages et d'avoir participé activement dans ce processus. Il vous souhaite enfin une bonne lecture du présent rapport


LE MAIRE
L. Nkomo
1er Adjoint au Maire
2nd Adjoint au Maire

RESUMÉ EXÉCUTIF

L'objectif de cette évaluation était d'accompagner la Commune de Kribi 2^e dans la réalisation d'un contrôle citoyen de l'action publique dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique et du service communal. Plus spécifiquement, cette enquête visait à capter auprès des populations de la commune de Kribi 2^e, leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre du service public dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et du service communal.

La méthodologie adoptée a consisté à administrer un questionnaire auprès de 333 ménages de la commune tirés au hasard dans la liste des ménages dénombré et cartographié par l'institut nationale de la statistique. Au terme de cette enquête qui s'est déroulée pendant 14 jours au cours de la période du 08 au 21 Juin 2022, les niveaux de satisfaction des ménages de la commune dans l'offre de service public ont été obtenus dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique et en matière de service communal.

Les principaux résultats obtenus à l'issue de cette enquête montrent que dans le secteur de l'hydraulique, 42,8% des ménages enquêtés sont satisfaits par l'approvisionnement en eau dans la Commune de Kribi 2e contre 57,2% qui sont non satisfaits. Les raisons de non satisfaction évoquées par les ménages sont liées principalement à l'éloignement des points d'eau (17,3%), la mauvaise qualité de l'eau (2,1%), l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau (35,6%), la mauvaise gestion du point d'eau (2,1%), le défaut/lenteur de maintenance en cas de panne (1%) et le coût élevé de l'approvisionnement en eau (5,2%).

Dans le secteur de la santé, 16,4% des ménages ne sont pas satisfaits par les services de santé actuellement offerts dans la Commune de Kribi 2e. En effet, ces ménages se plaignent de l'éloignement des formations sanitaires (56%), la mauvaise qualité des services offerts (24%), Mauvaise qualification du personnel de la formation sanitaire (12%), le monnayage des soins (24%), le coût élevé de l'accès aux soins de santé (24%), l'insuffisance de médicaments (8%), la mauvaise qualité (4%) et l'insuffisance des équipements (8%).

S'agissant du secteur de l'éducation, l'enquête montre que les ménages sont globalement satisfaits des services de l'éducation. Dans les écoles maternelles, 0,5% ménages sont non satisfaits. Dans les lycées et collèges, 2,1% des ménages sont non satisfaits. Pour ce qui est des écoles primaires, 1,5% des ménages sont non satisfaits. Les raisons évoquées pour justifier leur insatisfaction comprennent de l'éloignement des établissements d'enseignement secondaire (14,3%), l'insuffisance des équipements dans les écoles maternelles (50%), l'insuffisance des écoles (14,3%), la qualité des enseignements dispensés (60%) pour le primaire et (42,9%) pour le secondaire, l'absence de la distribution des manuels scolaires (60%), les mauvais résultats (100%) au primaire et 57,1% au secondaire, et le coût élevé de la scolarité (71,4%) au secondaire.

En ce qui concerne les services communaux, L'enquête révèle que 43,1% des ménages ne sont pas satisfaits des services rendus par la Commune. Les raisons évoquées pour justifier leurs insatisfaction sont : la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers (20,1%) ; la non information des populations dans la gestion communale (89,5%) ; la méconnaissance des actions menées par la commune (22,9%), l'absentéisme du personnel (2,7%), corruption (4,8%) , mauvais accueil (3,4%) ; le manque de professionnalisme (1,3%) la non visibilité de l'action communale (68,5%) ; et l'indisponibilité de l'exécutif municipal (0,6%).

Dans l'optique d'améliorer l'offre des services publics auprès des ménages de la Commune, les recommandations suivantes ont été formulées à la suite des résultats obtenus :

Secteur hydraulique:

- Construire des points d'eau supplémentaires ;
- Remettre en service les points d'eau en panne ;
- Redynamiser les comités de gestion des points d'eau ;
- Former les populations sur le traitement de l'eau pour la rendre potable.

Secteur santé:

- Approvisionner les formations sanitaires en médicaments essentiels ;
- Renforcer les équipes actuelles des formations sanitaires pour améliorer l'offre de service de santé ;
- Organiser des campagnes de consultation pour les populations des villages éloignés des centres de santé ;
- Systématiser la diffusion de l'information auprès des populations sur la gestion des formations sanitaires à travers les structures de dialogues (comité de gestion, comité de santé, etc.) ;
- Redynamiser et former les comités de santé.

Secteur éducation:

- Construire de nouvelles salles de classes dans certains établissements ;
- Affecter des enseignants qualifiés dans certains établissements ;
- Mettre en place un mécanisme d'encouragement des élèves par l'attribution des bourses scolaires ;
- Renforcer les établissements scolaires en équipements et en matériels pédagogiques ;
- Améliorer la couverture en établissement d'enseignement secondaire dans la commune.

Services communaux:

- Informer suffisamment les populations sur les actions de la commune ;
- Intensifier l'implication des populations dans la gestion des affaires de la communes à travers la publication de la synthèse du budget et du compte administratif ;
- Réduire le temps moyen d'obtention des services.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

AIMF	: Association Internationale des Maires Francophones
APEE	: Association des Parents d'Elèves et Enseignants
ATIPAD	: Assistance des Techniciens aux Initiatives Paysannes de Développement
BIP	: Budget d'Investissement Public
CAK II	: Commune d'Arrondissement de Kribi 2 ^e
CAMWATER	: <i>Cameroon Water</i>
CC	: Comité de Concertation
CCAP	: Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CEFAM	: Centre de Formation pour l'Administration Municipale
CES	: Collège d'Enseignement Secondaire
CETIC	: Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial
CMA	: Centre Médical d'Arrondissement
COGES	: Comité de Gestion
CSI	: Centre de Santé Intégré
CTD	: Collectivité Territoriale Décentralisée
CVUC	: Communes et Villes Unies du Cameroun
DCTD	: Direction des Collectivités Territoriales Décentralisées
DSCE	: Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
FEICOM	: Fonds Spécial d'Equipeement et d'Intervention Intercommunal
INS	: Institut National de la Statistique
MINATD	: Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINDEVEL	: Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINEPAT	: Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
ODD	: Objectif de Développement Durable
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisation de la Société Civile
PACDDU	: Programme d'Appui aux Capacités Décentralisées de Développement Urbain
PADDL	: Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local
PCD	: Plan Communal de Développement
PNDP	: Programme National de Développement participatif
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
UFA	: Unités Forestières d'Aménagement
UPE	: Unité Primaire d'Echantillonnage
ZD	: Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Synthèse des données démographiques collectées dans la CAK 2 ^{ème}	16
Tableau 2: Quelques noms des espèces aquatique rencontrées dans la Commune	18
Tableau 3: Etat des lieux des points d'eau dans la commune	22
Tableau 4: Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune	23
Tableau 5: Etat des lieux des services de l'éducation	23
Tableau 6: Inventaire des services communaux	24
Tableau 7: Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe.....	25
Tableau 8: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.....	25
Tableau 9: Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence	27
Tableau 10: Utilisation d'une source d'eau publique	27
Tableau 11: Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée	28
Tableau 12: Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé	28
Tableau 13: Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau	29
Tableau 14: Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau.....	29
Tableau 15: Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES.....	30
Tableau 16: Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source.....	30
Tableau 17: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence	31
Tableau 18: Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin	32
Tableau 19: Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction.....	32
Tableau 20: Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable	33
Tableau 21: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable	33
Tableau 22: Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence	35
Tableau 23: Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé.....	35
Tableau 24: Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	36
Tableau 25: Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	36
Tableau 26: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	36
Tableau 27: Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant	37
Tableau 28: Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	37
Tableau 29: Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	38
Tableau 30: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence.....	39
Tableau 31: Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence.....	40
Tableau 32: Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire ...	40
Tableau 33: Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du	

ménage à cet établissement scolaire public	40
Tableau 34: Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence	41
Tableau 35: Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement.....	41
Tableau 36: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle.....	42
Tableau 37: Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence	43
Tableau 38: Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence	43
Tableau 39: Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement	44
Tableau 40: Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction	44
Tableau 41: Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation	45
Tableau 42: Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation	46
Tableau 43: Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service	47
Tableau 44: Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal	48
Tableau 45: Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal.....	48
Tableau 46: Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune	48
Tableau 47: Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction	49
Tableau 48: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale	50
Tableau 49: PLAN D' ACTIONS DU CONTROLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE EN VUE DE LA CONDUITE DES CHANGEMENTS DANS LA COMMUNE DE KRIBI 2°	53

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Répartition des populations par village/quartier et par sexe 17

LISTE DES CARTES

Carte 1: Localisation de la Commune d'Arrondissement de Kribi 2ème 15

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La réforme sur la décentralisation au Cameroun permet aux Communes de jouer un rôle primordial en matière de développement (cf. loi 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes). Elle leur donne l'opportunité d'assumer le développement de leur essor territorial. Dans ce contexte, l'Etat central leur transfère des compétences et des ressources telles que le prévoit les textes liés à cette réforme. Le Programme National de développement Participatif (PNDP) organe de développement mis en place par l'Etat Camerounais, apporte un appui à ces institutions afin de mieux jouer leur rôle. Il fournit un appui technique et financier dans l'élaboration des PCD, dans le financement des projets tirés des PCD. Il renforce les capacités des agents communaux afin d'améliorer les performances de leurs services. Dans ce schéma, les Investissements au sein des Communes tiennent compte des priorités que ces dernières se sont fixées au sein de leur Plan de Développement. Ces investissements proviennent des BIP des fonds propres des Communes et des partenaires de Développement.

L'accompagnement du PNDP au profit des Communes en matière de décentralisation date de 2004. Depuis, les Communes réalisent de projets tirés des PCD grâce à multiples sources de financement. Néanmoins, ces projets ne subissent en retour d'études pouvant quantifier le niveau de satisfaction des bénéficiaires. La question de savoir est-ce que ces investissements apportent satisfaction aux populations cibles se pose entièrement. Elle soulève l'idée d'un contrôle citoyen. Dorénavant, les investissements publics requièrent un regard objectif des bénéficiaires. Depuis 2012, le PNDP a mené à titre pilote le SCORECARD auprès de 10 Communes. Une première vague avait concerné 153 Communes. La dernière vague qui est en cours concerne 188 Communes. Cette enquête se rapporte à l'accès à l'eau, à la santé, à l'éducation et aux services communaux.

Ce rapport présente les acquis des enquêtes SCORECARD menées dans la Commune de Kribi 2^e. La sélection de l'OSC qui a été contractualisé pour cette étude a démarré depuis 2021. Les enquêtes ont véritablement démarré sur le terrain en début juin. Cette enquête a été clôturée le 25 juin. Ce travail d'enquête a été supervisé par le PNDP et l'INS qui ont été d'un grand apport du point de vue technique et managérial.

Ce document s'articule autour de huit (08) parties :

1. Le Préface
2. Le Résumé exécutif
3. L'introduction générale
4. Offre publique et contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune de Kribi 2^e
5. Principaux constats relevés dans les secteurs cibles
6. Plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique
7. Conclusion et principales recommandations
8. Annexes

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 17 quartiers/villages de la commune de Kribi 2^e. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiées, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 330 ménages dans la Commune de Kribi 2^e. Cette enquête s'appuie sur 20 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 16 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés

dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jour étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h , M_i le nombre de ménages dans la ZDi, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h .

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{\text{ème}}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h . Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

1.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le

secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

C'est l'Organisme ATIPAD qui a été sélectionnée pour un lot 2 régions du SUD des Communes de Kribi 1^{er}, Kribi 2^e, Campo, Bipindi et Akom 2; qui a procédé à la collecte des données en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 03 au 05 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la Commune de Kribi 2^e

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
1	20	KRIBI 2	333	00	00	00	trois ménages de plus ont été enquêtés par les enquêteurs

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de l'ATIPAD, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE KRIBI 2^e

Cette partie est consacré à la présentation de la Commune, la présentation du cadre législatif et règlementaire en ce qui concerne les compétences transférées aux Communes dans les secteurs ciblés notamment l'Approvisionnement en eau potable, Santé, Education et certains services communaux et enfin l'analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles.

II.1 Présentation de la commune

Dans cette sous partie, nous allons de prime à bord présenter la situation administrative et historique de la Commune, ensuite la situation démographique, suivi de la situation géographique et enfin la situation socioéconomique et culturelle.

II.1.1 Situation administrative et historique

La Commune d'Arrondissement de Kribi 2^{ème} est située dans la région du Sud département de l'Océan. Elle a été créée en 2007 suite à l'éclatement des ex Communes rurale et urbaine de Kribi, à travers les décrets N°2007/115 du 23 Avril 2007 portant création des nouveaux Arrondissements et décret N°2007/117 du 27 Avril 2007 portant création des Communes.

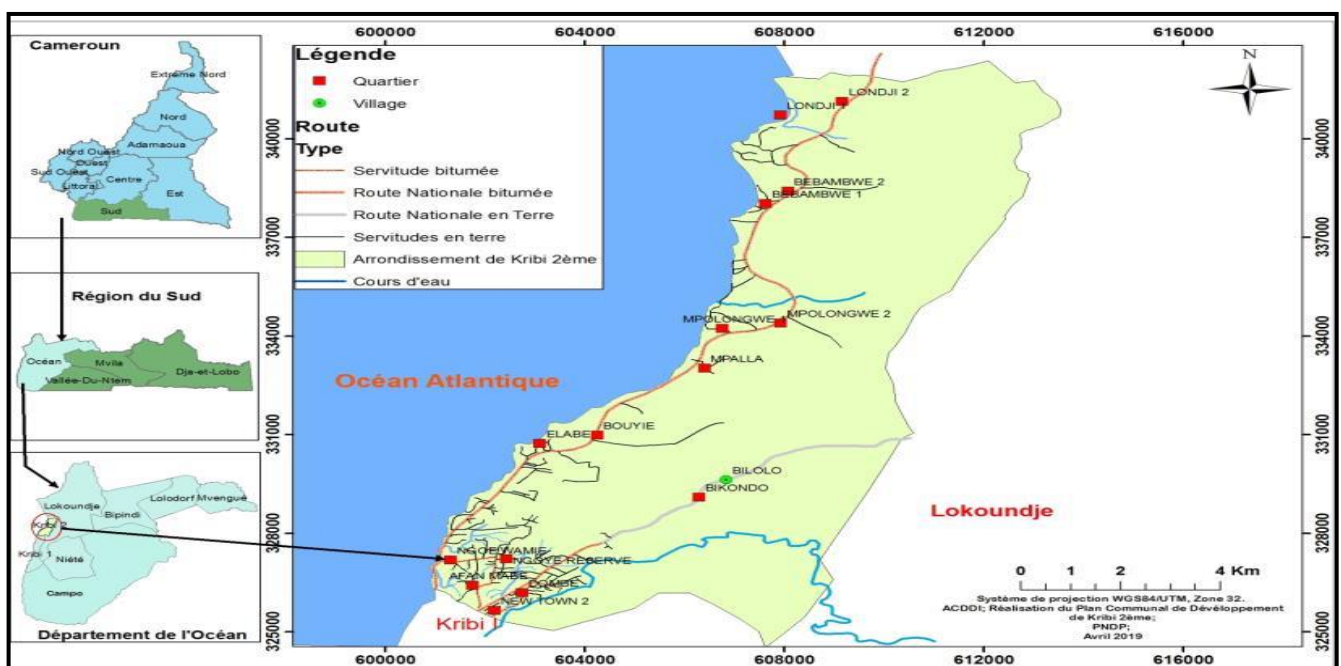
La CAK 2^{ème} s'étend sur une superficie de 125 Km² (compte administratif). Elle compte 02 groupements ou chefferies de 2^{ème} degré (Mabi Nord et Batanga Nord) ainsi que 17 chefferies de 3^{ème} degrés (correspondant à 16 quartiers urbains et 01 village : Bilolo).

La Commune d'Arrondissement de Kribi 2^{ème} est limitée :

- ✓ Au Nord et à l'Ouest par la Commune de Kribi 2e
- ✓ Au Sud par la Commune de Kribi 1er
- ✓ A l'Est par l'Océan Atlantique

Chef-lieu de l'arrondissement Kribi 2^{ème}, Dombe est situé à 282,7 Km de la ville de Yaoundé (capitale du Cameroun) via les routes nationales N°3 et N°7, 170,5 Km de Douala (capitale économique) via la route nationale N°7 et 171,5 Km d'Ebolawa (chef-lieu de la région du Sud) la route nationale N°17.

Les coordonnées géographiques du chef-lieu de l'arrondissement de Kribi 2^{ème} sont les suivantes : N : 9,93341 et E : 2,91843. La carte ci-dessous donne la localisation de la Commune d'Arrondissement de Kribi 2^{ème} dans le Cameroun, la région du Sud et le département de l'Océan.



Carte 1: Localisation de la Commune d'Arrondissement de Kribi 2^{ème}

II.1.2 Situation démographique

Lors du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisé au courant de l'année 2005, la Commune d'Arrondissement de Kribi 2ème comptait 40 679 habitants. A base de cet effectif, l'estimation de la population de la Commune à notre jour donne un effectif de 61 512 habitants, avec 30 693 hommes et 30 819 femmes. Le tableau ci-après présente la synthèse des données démographiques collectées dans la Commune (PCD 2020).

Tableau 1: Synthèse des données démographiques collectées dans la CAK 2^{ème}

Village	Populations								Total
	Homme	Femme	Nourrissons (0-35 mois) (10,7%)	Population cible du PEV (0-59 mois) (16,9%)	Population d'âge préscolaire (4-5 ans) 6,3%	Population d'âge scolaire dans le primaire (6-14 ans) (23,4%)	Adolescents (12-19 ans) (18,5%)	Population des jeunes (15-34 ans) (34,7%)	
DOMBE	5758	5886	1246	1968	734	2725	2154	4040	11644
LONDJI 1	925	1008	207	327	122	452	358	671	1933
LONDJI 2	269	314	62	99	37	136	108	202	583
BEBAMBWE 1	585	526	119	188	70	260	206	386	1111
BEBAMBWE 2	96	74	18	29	11	40	31	59	170
MPOLONGWE 1	229	255	52	82	30	113	90	168	484
MPOLONGWE 2	408	412	88	139	52	192	152	285	820
MPALLA	638	636	136	215	80	298	236	442	1274
EBOUYIE	364	343	76	119	45	165	131	245	707
ELABE	1210	1207	259	408	152	566	447	839	2417
NZIOU	753	704	156	246	92	341	270	506	1457
NGOYE RESERVE	2941	2801	614	970	362	1344	1062	1992	5742
NGOE WAMIE	880	916	192	304	113	420	332	623	1796
AFAN MABE	12610	12658	2704	4270	1592	5913	4675	8768	25268
NEW TOWN 2	2768	2784	594	938	350	1299	1027	1927	5552
BIKONDO	145	196	36	58	21	80	63	118	341
BILOLO	114	99	23	36	13	50	39	74	213
TOTAL	30 693	30 819	6 582	10 396	3875	14 394	11 380	21 345	61 512

Il ressort du tableau que la population de la Commune d'Arrondissement de Kribi 2ème est à 34% constituée des jeunes avec 51% environ de femmes. Dombé et Afan-Mabé représentent les quartiers les plus peuplés de la ville de Kribi 2ème. Ces quartiers regorgent l'essentiel des infrastructures socioéconomique de la ville. Le quartier Dombe quant à lui est le siège des institutions communales. Si la densité élevée des populations en milieu urbain représente une main d'œuvre importante, il est à remarquer que ce potentiel humain souffre de la délinquance juvénile, la faible qualification et le chômage. Il est donc nécessaire d'investir sur le développement du capital humain pour faciliter l'épanouissement socio-économique des populations de la Commune. La figure suivante présente la distribution des populations par sexe et par quartier/ village

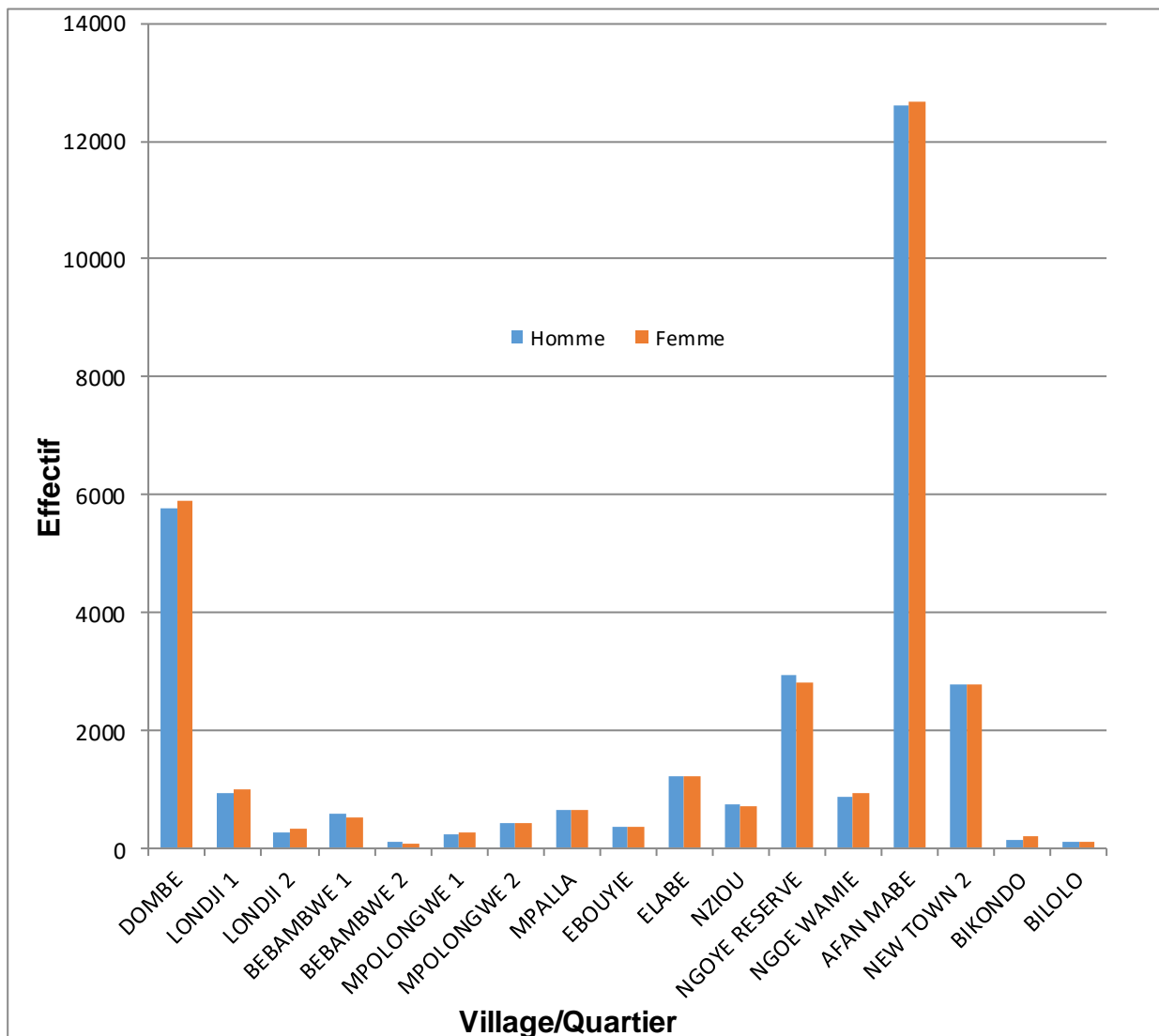


Figure 1: Répartition des populations par village/quartier et par sexe

II.1.3 Situation géographique

Cette partie nous permettra de situer Kribi 2^e géographiquement à travers son climat, son relief, son sol, sa flore et sa végétation et son hydrographie.

➤ Climat

Le climat dans la Commune de Kribi 2^{ème} est de type équatorial humide de la nuance côtière avec quatre saisons réparties de la manière suivante :

- ✓ La grande saison des pluies de mi-août à mi-novembre ;
- ✓ La petite saison des pluies de Mars à Juin ;
- ✓ La grande saison sèche de Décembre à mi-mars ;
- ✓ La petite saison sèche de juin à mi-août.

La localité de Kribi reçoit en moyenne 2 900 mm de pluies par an. De par la répartition annuelle des précipitations, les mois de septembre et d'Octobre sont les plus pluvieux, tandis que ceux de décembre et de janvier sont les plus secs.

Les températures sont relativement élevées et quasi constantes toute l'année, l'amplitude thermique n'excède pas 3°C, la moyenne de température est comprise entre 24 et 27 °C. Ces conditions thermiques imposent des aménagements artificiels dans les habitats pour lutter contre la chaleur.

➤ Relief

La topographie de la ville de Kribi est à faible pente (pente inférieure à 6%). Le relief est essentiellement plan et dominé par les basses terres qui s'étendent du Nord au Sud le long de l'atlantique sur plus de 15 Km. Cette caractéristique topographique couplée au sol à caractère hydro morphe fait planer le risque d'inondation le long des cours d'eaux.

➤ Sols

Le sol de la Commune d'arrondissement de Kribi 2ème appartient du point de vue pédologique au domaine latéritique. Il est essentiellement ferrallitique.

Une étude de la couverture pédologique permet de distinguer au-dessus du substratum granitoïde deux types de profils :

- ✓ Un horizon sablo argileux de teinte jaunâtre à rougeâtre et d'aspect très homogène sur les collines et leurs versants ;
- ✓ Sur les bas-fonds, on observe des sols argilo-sableux blanchâtre au-dessus un horizon grisâtre à caractère nettement hydro morphe.

Dans les bas-fonds, le principal obstacle à l'aménagement est lié à la présence des vases. Si on assure un drainage adéquat, les fondations doivent décentrer quel que soit le type de construction à la profondeur 2 à 8 m du sol. Dans l'ensemble, une bonne aptitude générale des sols à la constructibilité, à cause de la prédominance des terrains de faibles pentes ou de terrains plats. De plus, les marécages sont nombreux. Ils ne constituent pas une fatalité comme on peut le croire. Ils offrent des possibilités d'aménagement variées à savoir : paysages sous forme d'espaces verts, pisciculture, maraichages ou culture de contre saison.

➤ Flore et végétation

La végétation est celle de forêt équatoriale dense humide, progressivement dégradée par l'action de l'urbanisation. Selon la cartographie phytogéographique de Letouzey (1985), Kribi est situé dans le domaine « façade atlantique » qui comprend :

- La forêt littorale de basse altitude au nord vers Londji
- La forêt atlantique de moyenne altitude sur le reste du territoire communal

L'expansion urbaine et la mise en œuvre des projets en lien avec la vision de développement de la ville de Kribi ont contribué à la réduction de l'espace forestière et la dégradation du couvert végétal.

➤ Faune

La configuration forestière de la Commune permet d'abriter une faune très diversifiée qui, comme la végétation, subit de fortes pressions dues à la croissance démographique et au développement urbain. Entre autres, cette faune est constituée des reptiles, mammifères, oiseaux, rongeurs et insectes. La faune aquatique est aussi diversifiée et intègre les amphibiens ainsi que les poissons d'eau douce et d'eau saumâtre. La faible pratique de la chasse témoigne de la diminution drastique des espèces fauniques terrestre. Par contre, la diversification et le stock important de poisson font de la pêche et le commerce des produits dérivés les principales activités économiques de la Commune. Le tableau suivant présente le nom des espèces aquatiques rencontrées dans la Commune

Tableau 2: Quelques noms des espèces aquatique rencontrées dans la Commune

Nom commercial	Nom scientifique
Types de poissons et crevettes	
Maquereau	<i>Scomber scombus</i>
Bar	<i>Dicentrachus labrax</i>
Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>
Thon	<i>Thumus alalunga</i>
Dorade grise	<i>Spondyliosoma cantharus</i>
Sardine	<i>Sardine pilchardus</i>
Flétan d'atlantique	<i>Hippoglossus</i>

Nom commercial	Nom scientifique
Crevette	<i>Parapenaeopsis atlantica</i>
Silure	<i>Silure glane</i>
Carpes	<i>Cyprinidae Aristichtys</i>
Machoiron	<i>Pangasius Plotosus</i>
Autres espèces aquatiques	
Grenouille	<i>Rana brama</i>
Crabe	<i>Paguroidea lithodidea</i>
Torture de mer	<i>Chelonia mydas</i>

➤ Hydrographie

La Commune d'arrondissement de Kribi 2ème appartient au bassin versant de fleuves côtiers. Le réseau hydrographique est relativement dense avec pour cours d'eau principal la Kienké. Les autres rivières de moindre importance rencontrées sont : Nziou et Mpolongwé. Les cours d'eau au gré du climat équatorial humide possèdent un régime constant pendant toute l'année. Bien que le réseau hydrographique dense impose un nombre élevé des ouvrages de franchissement sur le tracé des routes, il n'en demeure pas moins que cette hydrographie dense peut faciliter la mise en place d'un système de traitement et d'évacuation des eaux usées. La Commune d'arrondissement de Kribi 2ème est ouverte l'océan atlantique sur plus d'une dizaine de kilomètre constituant ainsi un atout significatif pour le développement de la Commune. Cet atout hydrographique favorise le développement de la pêche et les activités connexes comme le commerce, l'expansion du tourisme avec les fabuleuses plages de sables très attrayant pour les touristes.

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

Les populations de Kribi 2^e mènent plusieurs activités économiques. En fonction de l'importance de l'activité vient en tête de file la pêche qui est d'ailleurs la source de revenus pour la quasi-totalité des populations de la Commune. Ces précédentes activités sont secondées par la transformation des produits agricoles, pêche et l'artisanat, le transport, le tourisme et le commerce.

➤ La pêche

La pêche est l'activité principale des populations de la CAK II. Cette activité est assez développée du fait du potentiel naturel qui lui est favorable. On note un réseau hydrographique dense avec des cours d'eau riches en poissons et des crevettes et l'océan atlantique qui constitue un gisement important de poisson. Bien que le potentiel de l'activité soit avéré (avec une productivité de 13 315 tonnes en octobre, 12 133 tonnes en novembre et 9235 tonnes en décembre 2018) et peut faire l'objet d'une industrialisation, il n'en demeure pas moins que la pratique de l'activité reste essentiellement artisanale dans la Commune. Ainsi, on note l'utilisation du matériel de pêche archaïque et la mauvaise conservation et transformation des produits de pêche qui constituent les facteurs qui ne militent pas pour le développement des activités du secteur. Toutefois, cette activité qui est pratiquée par toutes les couches sociales de la population contribue au développement de plusieurs autres activités.

Le secteur secondaire comprend essentiellement les activités de transformation des produits agricoles, pêche et l'artisanat. La transformation des produits agricoles et de pêche se fait de manière artisanale et concerne la transformation du manioc en battons, en farine de couscous et en tapioca. Pour les produits de pêches, les poissons se transforment en poissons fumés (Bifaca et Mabang). Sur le plan de l'artisanat, la sculpture notamment la fabrication des objets d'arts à l'aide du bois et la préfabrication des objets d'arts et des éléments d'embellissement des maisons à l'aide du béton constituent l'essentiel des activités du secteur. Au rang des transformations on peut également noter la présence des menuisiers de bois et de métallurgie. Dans l'ensemble, les activités de transformation n'est pas compétitive et ne connaît pas un engouement de la part des jeunes pour sa pérennisation.

➤ **Transport**

Le transport est l'un des secteurs d'activité qui occupe l'essentiellement des habitants de la ville de Kribi 2ème. Le transport intra-urbain est exclusivement assuré par les motos taxis avec un effectif de 1 070 motos taxis enregistrées à la délégation des transports. Ce type de transport est caractérisé par l'incivisme des opérateurs avec une proportion élevée des acteurs fonctionnant en marge de la réglementation. Les agences de transport de la ville de Kribi sont situées dans la ville de Kribi 1er. En termes d'infrastructures de transport, la Commune de Kribi 2ème abrite une gare routière des taxis de brousses à Afan Mabé.

➤ **Le tourisme**

Le tourisme constitue l'une des principales activités économiques de la ville de Kribi. Les éléments à fort attrait touristiques dans la ville de Kribi 2ème sont :

- ✓ La plage qui borde les quartiers Nziou, Elabé, Ebouyé, Londji 1, Mpolongwé, Mpalla ;
- ✓ Le village des pêcheurs de Londji ;
- ✓ La fête culturelle des Ngouma Mabi.

Par ailleurs le potentiel touristique s'exprime aussi par la présence de 61 infrastructures hôtelières et 19 établissements de restaurations qui permettent d'offrir des commodités au touriste même au-delà de la frontière communale. Toutefois, le potentiel de ce secteur est sous valorisé et ne contribue donc pas à sa juste valeur au développement de l'économie locale.

➤ **Le commerce**

L'activité commerciale occupe une proportion importante des populations de la Commune de Kribi 2ème. L'activité du secteur est très diversifiée et a une tendance d'extension dans la zone urbaine. Les formes de commerce sont diversifiées et comprend :

- ✓ **Commerce des produits locaux** : Il comprend la vente des vivres frais, du poisson, et les produits agricoles dont les lieux de production sont souvent hors de la Commune ;
- ✓ **Commerces des produits pétroliers** : la Commune de Kribi 2ème possède 4 stations-service et les points de ventes clandestin des produits pétroliers dans les zones éloignées des stations-services ;
- ✓ **Commerce des matériaux et matériels de constructions** : dans cette catégorie, il existe de des quincailleries, les dépôts de bois, les fabriques des parpaings et autres. Cette forme de commerce émerge au gré de la croissance démographique de la Commune.
- ✓ **Commerce des produits vestimentaires** : il regroupe les merceries, les friperies.
- ✓ **Commerce des produits alimentaires** : on note ici la présence des boutiques des denrées alimentaires, les restaurants, les vendeuses de nourritures (trivialement appelé tourne dos) et les grillardins
- ✓ **Commerce des services** tels que les banques, les micro finances à cet effet, les outils des planifications tel que les POS et le PCD définissent des solutions d'adaptations dont la mise en application n'est pas toujours respectée du fait de l'incivisme des populations et de l'insuffisance des moyens sus évoquée. Finances, les services de téléphonie mobiles (crédits de communication, mobile money)

En ce qui concerne les infrastructures économiques, on note la présence de 2 marchés et d'une gare routière. A ces zones de commerce aménagées, s'ajoutent les espaces de commerce permanent qui se développent le long des rues principales.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

Cette partie nous permettra de rappeler le cadre législatif et réglementaire lié à la décentralisation et aux compétences transférées aux communes dans les secteurs ciblés, notamment Approvisionnement en eau potable, Santé, Education et certains services communaux.

La décentralisation est institutionnalisée au Cameroun par la Constitution du 18 janvier 1996. Plusieurs textes

seront ensuite votés pour en donner plus de précisions. Voici quelques-uns de ces textes :

- La loi N°92/002 du 14 août 1992 fixant les conditions d'élection des conseillers municipaux ;
- La Loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;
- La Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- La Loi N° 2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions ;
- La Loi N°2006/10 du 29 décembre 2006 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°92/002 du 14 août 1992 ;
- La Loi N° 2006/005 du 14 juillet 2006 fixant les conditions d'élection des sénateurs ;
- La Loi N° 2006/004 du 14 juillet 2006 fixant le mode d'élection des conseillers régionaux ;
- La Loi N°2009/11 Du 10 Juillet 2009 Portant Régime Financier Des Collectivités Décentralisées ;
- La Loi N°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale.

A côté de ce florilège de lois, il convient également de noter la présence de nombreux textes d'application à l'instar :

- Le décret N°2010/246/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de santé publique ;
- Le décret N°2010/0247/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'éducation de base ;
- Le décret N°2010/0239/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'état ;
- Le décret N°2010/0241/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'entretien et de gestion des Centres de Promotion de la femme et de la famille ;
- Le décret N°2010/0242/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de promotion des activités de production agricole et de développement rural ;
- Le décret N°2010/0243/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matières d'attribution des aides et cours aux indigents et aux nécessiteux ;
- Le décret N°2010/0245/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de culture ;
- Le décret N°2011/0004/PM du 13 janvier 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de construction, d'équipement, et de gestion des centres médicaux d'arrondissement ;
- Le décret N°2011/0006/PM fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de planification urbaines, de création et d'entretien des voiries en terre ;
- Le décret N°2011/0002/PM du 13 janvier 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de formation professionnelle ;
- Le décret N°2011/0005/PM du 13 janvier 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de mise en valeur des sites touristiques communaux ;
- Le décret N°2011/1116/PM du 26 avril 2011 fixant les modifications de la coopération décentralisée ;
- Le décret N°2011/1339/PM du 23 mai 2011 portant exonération des droits de régulation des marchés publics et accordant le bénéfice des frais d'acquisition des dossiers d'appels d'offres des marchés aux

collectivités territoriales décentralisées ;

- Le décret N°2010/1735/PM du 01 juin 2010 fixant la nomenclature budgétaire des collectivités territoriales décentralisées ;
- Le décret N°2010/0244/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de promotion des activités de production pastorale et piscicole ;
- Le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement. Ce décret créé le ministère de la décentralisation et du développement local ;
- Le décret N°2010/0240/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de création et d'entretien des routes rurales non classées, ainsi que la construction et la gestion des bacs de franchissement ;
- L'arrêté N°00136/A/MINATD/DCTD du 24 août 2009 rendant exécutoire les tableaux-types des emplois communaux et les annexes sur l'organigramme des Communes ;
- L'arrêté N°2010/0015/MINEPIA du 30 août 2010 portant cahier de charge précisant les conditions et les modalités d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de promotion des activités de production pastorale et piscicole ;
- La circulaire N°001/CAB/PM du 11 janvier 2008 relative à la prise en compte de la décentralisation dans les stratégies sectorielles ;

Par ailleurs, la décentralisation au Cameroun est régie par plusieurs principes au rang desquels :

- **Le principe de subsidiarité** : il s'agit de désigner à l'échelon de la plus grande proximité ce qui peut être plus efficacement fait. étant donné que la plupart des collectivités locales sont dotés de faibles ressources, ce principe doit s'appliquer avec pragmatisme.
- **Le principe d'égalité** : afin de rendre plus opérationnelle la décentralisation sur toute l'étendue du territoire, l'Etat transfère les mêmes compétences à toutes les collectivités locales de même catégorie.
- **Le principe de progressivité** : la répartition des compétences doit tenir compte de la capacité des collectivités locales à les exercer

II.3. Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

Cette section porte sur l'analyse sectorielle de l'inventaire pour les principaux secteurs ciblés (Approvisionnement en eau, Santé, Éducation et Services municipaux) dans cette enquête. L'analyse est le reflet de la situation d'existence, de fonctionnalité et de l'état actuel des infrastructures par secteur.

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

Le secteur de l'approvisionnement en eau révèle la situation des différentes infrastructures existantes et leur état actuel dans la commune.

Tableau 3: Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type	Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel
Puits avec pompe à motricité humaine	51	51	00	00
Puits avec pompe électrique	00	00	00	00
Forages avec pompe à motricité humaine	66	65	65	65
Forage avec pompe électrique	00	00	00	00
Borne-fontaine	00	00	00	00

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type	Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel
Source	00	00	00	00
Réseau d'adduction d'eau communal	02 non	02	02	02
Total	119	118	67	67

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

D'après le tableau 3, Le système d'approvisionnement en eau potable de la Commune de Kribi 2^e est constitué uniquement des puits avec pompes à motricité humaine (51), les forages avec pompes à motricité humaine (66) et 02 adductions d'eau Communal d'après les chiffres obtenu auprès de la Commune. En revanche le sectoriel du MINEE affirme que la Commune de Kribi 2^e ne dispose pas de puits avec pompe à motricité humaine, mais dispose uniquement 33 forages avec pompe à motricité humaine. Par contre il affirme que la commune dispose de 02 bornes fontaines et ne dispose pas de réseau d'adduction d'eau communal. Force est de constater que les informations issus de la commune ne sont pas en phase avec celles issus du MINEE ce qui nécessite la mise en place d'une plate-forme d'échange d'information entre la commune et les services déconcentré de l'Etat.

II.3.2 Secteur santé

Tableau 4: Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelle de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	02	02	01	Oui					Do ns
Centre Médical d'Arrondissement	01	01	01	Oui					Do ns
Hôpital de district	00	00	00	/	/	/	/	/	/
Hôpital régional	00	00	00	/	/	/	/	/	/
Hôpital de référence	00	00	00	/	/	/	/	/	/
Formation sanitaire privée	09	09	01	Non	/	/	/	/	/
Autres (à préciser)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Total	12	12	03						

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

Le sectoriel de la santé nous révèle que la couverture sanitaire de Kribi 2^e est assurée par le district de santé de Kribi et couvre notamment 02 Centres de santé intégrés, un centre médical d'arrondissement et 09 centres de santé privé

II.3.3 Secteur de l'éducation

Tableau 5: Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	42	10	00	10	10
	Privé laïc		28	00	26	28
	Privé confessionnel		02	00	01	02

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
	Ecole de parents		00	00	00	00
Primaire	Public	44	14	00	13	14
	Privé laïc		42	00	40	42
	Privé confessionnel		03	00	01	03
	Ecole de parents		01	00	01	00
Secondaire	Public	9	04	00	00	04
	Privé laïc		03	00	00	03
	Privé confessionnel		02	00	00	00
	Ecole de parents		00	00	00	00
Total		95	109	00	92	106

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

Il ressort de ce tableau 5 que le nombre d'école prévue par la carte scolaire de la commune est de 95 alors que le nombre existant et fonctionnel est de 109. Cependant ces 109 établissements ne parviennent pas à combler les attentes des populations de Kribi 2^e en éducation. Nous constatons que parmi les 109 établissements existants, 80 sont privés. Ce qui nécessite un renforcement du partenariat public-privé. Dans ce secteur de l'éducation, les résultats de l'enquête vont nous relever les raisons du choix des populations pour le privé.

II.3.4 Secteur des services communaux

Cette partie traite des services rendus par la commune aux populations afin d'améliorer leur système de vie.

Tableau 6: Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	90
Délivrance des documents d'urbanisme	Oui	Pas de délais fixé et connu
Aménagement des voiries	Oui	Pas de délais fixé et connu
Gestion des déchets / Assainissement	Non	/
Légalisation des documents	Oui	Pas de délais fixé et connu
Authentification des documents	Oui	Pas de délais fixé et connu
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Oui	
Aménagement des aires de jeux	Oui	
Eclairage public	Non	
Transport public	Non	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	
Autres (à préciser) _____	Non	

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

D'après le tableau 6, plusieurs services sont rendu par la commune notamment l'établissement des actes d'état-civil, la délivrance des documents d'urbanisme, l'aménagement des voiries, la légalisation des documents, l'authentification des documents, l'hygiène et salubrité, l'aménagement des espaces verts et de loisir, l'aménagement des aires de jeux et l'assistance et appuis aux personnes socialement vulnérables. Cependant d'autres services qui devaient être rendu par la commune mais qui ne l'ai pas sont notamment la gestion des déchets/assainissement, l'éclairage public et le transport public.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

L'objectif de ce chapitre est de restituer les principaux résultats de l'enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services rendus par la Commune de Kribi 2^e en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs.

Cette enquête est orientée essentiellement vers les ménages et une attention particulière est portée sur l'âge et le sexe des répondants. Une telle précision permet de prendre en compte les aspects de genre dans l'appréciation des réponses collectées d'une part, et la formulation des améliorations à suggérer d'autre part. Les principaux résultats s'articulent en cinq sections à savoir : la description de la population enquêtée, l'approvisionnement en eau potable, les services de santé, les services de l'éducation de base et des enseignements secondaires et enfin la fourniture des services communaux.

III.1 Description de la population enquêtée

Cette section vise à présenter les principales caractéristiques des ménages échantillonnés dans le cadre de l'enquête ScoreCard. En effet, les ménages constituent la principale cible de l'enquête selon qu'ils résident en milieu urbain ou rural. Cette enquête a également pour but de mettre en évidence quelques caractéristiques sociodémographiques telles que l'âge et le sexe du chef de ménage.

En plus des chefs de ménage qui sont les principaux répondants de l'enquête, d'autres personnes ayant des liens de parenté avec les chefs de ménages ont été enquêtés (tableau 7).

Tableau 7: Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

Strate de résidence	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage					Total
	Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	
Urbaine	66,5	15,9	12,9	2,1	2,7	100,0
Total	66,5	15,9	12,9	2,1	2,7	100,0

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e2022

Du tableau 7, il ressort qu'en milieu urbain la majorité des répondants sont des chefs de ménages. En effet, 66,5% des répondants sont des chefs de ménage et 15,9% sont les conjoint (e) du chef de ménage. Les autres répondants sont répartis ainsi qui suit 12,9% pour le fils/Fille du chef ou de son/sa conjoint (e), 2,1% pour autre parent du chef ou de son/sa conjoint (e), et enfin 2,7% pour la catégorie sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e). Le tableau suivant présente la répartition des enquêtés par âge en fonction du milieu de résidence et du sexe.

Tableau 8: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

Groupe d'âges du répondant	Sexe de l'enquêté					
	Masculin		Féminin		Total	
	Strate de résidence		Strate de résidence		Strate de résidence	
	Urbaine	Total	Urbaine	Total	Urbaine	Total
Moins de 20 ans	2,0	2,0	11,5	11,5	7,2	7,2
[20 - 35[53,6	53,6	53,6	53,6	53,6	53,6
[35 - 50[33,8	33,8	27,9	27,9	30,5	30,5
Plus de 50 ans	10,6	10,6	7,1	7,1	8,7	8,7

Groupe d'âges du répondant	Sexe de l'enquêté					
	Masculin		Féminin		Total	
	Strate de résidence		Strate de résidence		Strate de résidence	
	Urbaine	Total	Urbaine	Total	Urbaine	Total
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e2022

Concernant la répartition des répondants en fonction du lieu de résidence et du facteur âge, le tableau 8 révèle que dans l'espace urbain, le nombre de répondant hommes et femmes sont égaux avec un pourcentage de 53,6% ayant un âge compris entre 20 et 35 ans. Il faut aussi noter que la majorité des répondants de cette enquête est comprise dans cet intervalle qui est de 20 à 35 ans.

Cependant, le nombre de répondant compris entre 35 et 50 est de 33,8% pour les hommes contre 27,9% des femmes en milieu urbain. On peut aussi constater que 10,6% des répondants hommes ont plus de 50 ans contre 7,1% de répondants féminins. La description de la population enquêtée a permis de dresser le profil des répondants. Il en ressort que celle-ci se recrute parmi toutes les couches de la société et prend en compte l'âge, le sexe, le milieu de résidence et le statut du répondant sur la conduite du ménage. Les résultats qui vont suivre permettront d'apprécier la perception des ménages par rapport à l'approvisionnement en eau potable.

III.2 Approvisionnement en eau potable

Selon l'Organisation mondiale de la santé et l'UNICEF, 90% de la population mondiale utilise au moins des services de base en matière d'eau potable en 2020, contre 88% en 2015. Si les tendances actuelles se poursuivent, le monde atteindra certainement une couverture d'ici 2030, accomplissant ainsi l'un des objectifs du développement durable (ODD) qui est l'accès universel à au moins une source d'approvisionnement en eau potable. Cependant, plusieurs millions de personnes n'ont toujours pas accès aux services d'eau potable et la situation des pays en développement semble préoccupante. Le Cameroun n'échappe pas à cette réalité malgré le fait que, depuis 2004 le gouvernement a entrepris l'amélioration de l'offre des services d'eau potable à travers les processus de décentralisation. Selon l'Arrêté N°2010/00000298/A/MINEE du 01/09/2010, les conditions et modalités techniques d'alimentation de l'offre en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution incombe aux Communes. Aujourd'hui, presque 12 ans après, il n'est pas superflu de marquer un temps d'arrêt pour apprécier non seulement l'effectivité de cet arrêté, mais également la satisfaction des populations concernant ce secteur vital pour l'amélioration de leur bien-être. Ainsi, l'objectif de cette section est de présenter les résultats du contrôle de l'action citoyenne concernant l'offre de l'eau potable dans la Commune de Kribi 2^e. Les résultats de l'étude sont répartis autour des principaux points ci-après : l'inventaire des points d'accès à l'eau potable, leur fonctionnalité, les mécanismes de gestion et d'entretien et la satisfaction des ménages quant à l'utilisation des services de l'eau dans la commune.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune

Il s'agira dans cette sous-section d'apprécier la typologie des points d'approvisionnement en eau potable dans la commune de Kribi 2^e. Le tableau 9 ci-dessous révèle que, dans cette commune, 43,1% des ménages situés en zone urbaine déclarent que les puits à ciel ouvert sont disponibles. Cependant après les puits à ciel ouvert, 31,7% des ménages de la zone urbaine déclarent que les rivières sont disponible contre 21% pour les forages avec pompe à motricité humaine, 11,4% pour les Adductions en eau potable, 7,8% pour les puits avec pompes électrique, 6,9% pour autres type de point d'eau et 6% pour les puits avec pompe à motricité humaine.

Tableau 9: Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Type de point d'eau disponible dans le village / quartier										
	<i>Puits avec pompe à motricité humaine</i>	<i>Puits avec pompe électrique</i>	<i>Puits à ciel ouvert</i>	<i>Forage avec pompe à motricité humaine</i>	<i>Borne-fontaine</i>	<i>Source</i>	<i>Marre</i>	<i>Réseau d'adduction d'eau</i>	<i>Adduction en eau potable</i>	<i>Rivière</i>	<i>Autres</i>
Urbain	6,0	7,8	43,1	21,0	1,5	0,3	0,0	0,0	11,4	31,7	6,9
Total	6,0	7,8	43,1	21,0	1,5	0,3	0,0	0,0	11,4	31,7	6,9

Source: Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

Après avoir observé la disponibilité des différents points d'eau, l'enquête s'intéresse à l'usage qui en est fait par les ménages de la Commune de Kribi 2e (Tableau 10).

Tableau 10: Utilisation d'une source d'eau publique

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique	Principale source d'approvisionnement en eau										
		<i>Puits avec pompe à motricité humaine</i>	<i>Puits avec pompe électrique</i>	<i>Puits à ciel ouvert</i>	<i>Forage avec pompe à motricité humaine</i>	<i>Borne-fontaine</i>	<i>Source</i>	<i>Marre</i>	<i>Réseau d'adduction d'eau</i>	<i>Adduction en eau potable</i>	<i>Rivière</i>	<i>Total</i>
Urbain	3,9	46,2	00	00	23,1	7,7	00	00	7,7	00	15,4	100,0
Total	3,9	46,2	00	00	23,1	7,7	00	00	7,7	00	15,4	100,0

Source: Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

À la lecture du tableau, nous remarquons que sur les 3,9% des ménages utilisant une source d'eau publique, 46,2% des ménages déclarent utiliser le puits à motricité humaine contre 23,10% des ménages utilisant comme principale source d'approvisionnement en eau dans la zone urbaine les Forages avec pompe à motricité humaine. Cependant 15,4% des ménages déclarent utiliser les rivières comme principale source d'approvisionnement en eau tandis que 7,7% utilisent le Réseau d'adduction d'eau et Borne-fontaine comme principale source d'approvisionnement en eau dans la zone urbaine. Ces rivières qui sont non aménagées, subissent les effets des intempéries (assèchement et pollution par les eaux de ruissellement) tout au long de l'année et constituent un danger potentiel pour la santé des ménages. Des efforts supplémentaires seraient donc à envisager pour assurer aux ménages de la commune l'accès à une eau potable.

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune

Dans cette partie du rapport nous allons analyser l'accès aux points d'eau, la disponibilité et l'utilisation des points d'eau. Cette présentation sera assortie d'un bref commentaire sur les données des ménages concernant le secteur hydraulique dans la Commune de Kribi 2°.

Tableau 11: Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée	Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée										
			<i>Puits avec pompe à motricité humaine</i>	<i>Puits avec pompe électrique</i>	<i>Puits à ciel ouvert</i>	<i>Forage avec pompe à motricité humaine</i>	<i>Borne-fontaine</i>	<i>Source</i>	<i>Marre</i>	<i>Réseau d'adduction d'eau</i>	<i>Adduction en eau potable</i>	<i>Rivière</i>	<i>Total</i>
Urbain	3,6	3,9	46,2	00	00	23,1	7,7	00	00	7,7	00	15,4	100,0
Total	3,6	3,9	46,2	00	00	23,1	7,7	00	00	7,7	00	15,4	100,0

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2° 2022

En zone urbaine, la principale source d'approvisionnement en eau étant les puits avec pompe à motricité humaine, 3,9% des ménages déclarent y avoir accès à tout moment de la journée et 3,6% déclarent que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année. La disponibilité en eau est aujourd'hui une préoccupation mondiale. En effet, la consommation d'eau croît à un rythme effréné. D'où la nécessité d'optimiser l'existant en vue de faire face aux besoins des ménages.

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune

Tout point d'eau devrait avoir un dispositif d'entretien et de maintenance afin de pérenniser ce point d'eau, car des pannes peuvent très vite arriver et pourraient empêcher aux ménages de bénéficier de cette offre de service public. Le tableau suivant présente la proportion des ménages dont le principal point d'eau a été en panne et le temps mis pour qu'il soit réparé au cours des 06 derniers mois.

Tableau 12: Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été en panne au cours des 6 derniers mois	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau					Total
		<i>Moins d'une semaine</i>	<i>Entre une semaine et un mois</i>	<i>Entre un mois exclu et trois mois</i>	<i>Plus de trois mois</i>	<i>Pas encore</i>	
Urbain	23,1	66,7	00	33,3	00	00	100,0
Total	23,1	66,7	00	33,3	00	00	100,0

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2°2022

De ce tableau 12, on peut apercevoir que 23,10% des ménages dans le milieu Urbain déclarent que leurs points d'eau principale sont tombés en panne au cours des 06 derniers mois. Dans ce milieu urbain, 66,70% des ménages déclarent que leurs problèmes sont résolus dans une période de moins d'une semaine. Par contre 33,3% des ménages déclarent que leurs problèmes sont résolus dans une période allant entre un mois exclu et trois mois. Compte tenu du fait que l'existant ne parvient pas toujours à couvrir les besoins exprimés par les ménages, le temps mis serait relativement long pour ce deuxième cas. C'est la raison pour laquelle il faut prendre des mesures en vue de renforcer les capacités des agents réparateurs pour que les points d'eau tombés en panne soient rapidement remis en services en général.

Le tableau 13 présente la typologie des acteurs qui interviennent dans la remise en service du principal type de point d'eau en cas de panne. Il ressort qu'en milieu urbain, 15,4% des ménages pense que l'entretien et la gestion se fait par les Elites ainsi que d'autres partenaires. Ce résultat implique qu'une sensibilisation doit être faite en milieu urbain pour informer les populations du mécanisme d'entretien et la gestion des principaux points d'eau.

Tableau 13: Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

Milieu de résidence	Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
	<i>Commune</i>	<i>Etat</i>	<i>Elite</i>	<i>Comité de gestion</i>	<i>Chef de village / quartier</i>	<i>CAMWATER /SNEC/CDE</i>	<i>Autre partenaires</i>
Urbain	0,0	0,0	15,4	0,0	0,0	0,0	15,4
Ensemble	0,0	0,0	15,4	0,0	0,0	0,0	15,4

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

La gestion des activités d'entretien et de maintenance des sources d'approvisionnement en eau peut s'effectuer par plusieurs acteurs. Il ressort du tableau 14 que, c'est la communauté qui intervient principalement dans l'entretien et la maintenance du point d'eau en zone urbaine soit pour 53,8% des ménages enquêtés. Cette activité de gestion peut également être effectuée par d'autres soit 38,5%. De plus ces différents acteurs sont plus impliqués dans la gestion d'entretien et la maintenance des points d'eau en zone urbaine. Une telle activité nécessite également des moyens financiers.

Tableau 14: Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

Milieu de résidence	Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
	<i>COGES</i>	<i>Commune</i>	<i>CAMWATER</i>	<i>Communauté</i>	<i>Autres</i>
Urbain	0,0	0,0	7,7	53,8	38,5
Ensemble	0,0	0,0	7,7	53,8	38,5

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

Cette gestion communautaire se manifeste par des cotisations spontanées lorsque le point d'eau viendrait à avoir un dysfonctionnement. Ceci pourrait donc traduire une situation selon laquelle, il n'existerait quasiment pas de comités de gestion de points d'eau en milieu urbain.

Le tableau 15 ci-dessous analyse la contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES.

Tableau 15: Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES	Montant moyen de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES						
				Jour	Semaine	Mois	Trimestre	Semestre	Année	Total
Urbain	0,0	0,0	0,0	/	/	/	/	/	/	/
Total	0,0	0,0	0,0	/	/	/	/	/	/	/

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

Pour ce qui est de la contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES, les ménages de la zone urbaine ne participent pas financièrement au fonctionnement du COGES. Ce qui explique l'absence du COGES comme acteur principal dans l'entretien et la maintenance du point d'eau en zone urbaine

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

L'enquête s'est aussi intéressée à l'appréciation exprimée par les ménages enquêtés concernant le service rendu par leur principale source d'approvisionnement en eau. Cette appréciation tient compte de la distance moyenne par rapport à la principale source, du temps moyen mis en minutes pour atteindre le point d'eau, du temps d'attente passé au niveau du point d'eau pour s'approvisionner et du nombre moyen de personnes qu'un ménage a l'habitude de trouver à ce point d'eau. Les ménages parcourent en moyenne 332,5 m en zone urbaine pour accéder à l'eau avec un temps moyen de 9 minutes. Le nombre de personne qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau est en moyenne 9 personnes, de ce fait le temps moyen d'attente au point d'eau est de 8 minutes.

Tableau 16: Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

Milieu de résidence	Distance moyenne du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	Temps moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau			
					Très bon	Bon	Mauvais	Total
Urbain	332,5	9,1	8,8	9,2	15,4	69,2	15,4	100,0
Ensemble	332,5	9,1	8,8	9,2	15,4	69,2	15,4	100,0

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

Ce tableau 16 révèle aussi des disparités dans l'appréciation en fonction du milieu de résidence. En milieu urbain, 69,20% des ménages enquêtés trouvent le service rendu bon, tandis que 15,40% de ménages trouvent que le service rendu est soit très bon et soit mauvais. Les inquiétudes sur l'état des ressources en eau semblent installées durablement en milieu urbain. Cette situation pourrait justifier le recours aux sources d'eau impropres à la

consommation humaine et les exposer à de nombreuses maladies.

Le tableau suivant présente la répartition des ménages selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau dans leurs milieux

Tableau 17: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau :		
	<i>a une d'odeur</i>	<i>a un goût</i>	<i>a une couleur</i>
Urbain	0,0	7,7	15,4
Total	0,0	7,7	15,4

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

Il ressort de ce tableau 17 que la principale source d'approvisionnement en eau des ménages dans l'espace urbain n'a pas d'odeur. Par contre certains ménages de la zone urbaine déclarent que leurs différentes sources d'approvisionnement en eau auraient soit un gout, et une couleur. D'où l'importance de potabiliser cette eau avant de la consommer.

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

Le tableau 18 montre la proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois dans la commune de Kribi 2^e. Il ressort que, 10,5% des ménages en milieu urbain déclarent avoir exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau. Cependant, parmi les ménages ayant exprimé un besoin, 71,1% s'adressent prioritairement à Camwater/SNEC. Cependant 14,3%, s'adressent aux élites, et 2,9% s'adressent aux chefs de village ou aux autres partenaires ou au Maire. Par contre parmi ces ménages, 11,4% ont déclarés être satisfait du besoin exprimé à ceux-ci.

Tableau 18: Besoin exprimé en matière d’approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d’approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfaite
		Au Maire	A l’Etat	A une élite	Au Comité de gestion du point d’eau	Au Chef de village/ quartier	A l’Autorités administratives	A Camwater/SNEC	A Autre	
Urbain	10,5	2,9	0,0	14,3	0,0	2,9	0,0	77,1	2,9	11,4
Total	10,5	2,9	0,0	14,3	0,0	2,9	0,0	77,1	2,9	11,4

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

Au regard des faits, d’après le tableau 18, on comprend mieux la raison d’être de la proportion de 0% qu’enregistre l’autorité administrative et l’Etat dans le cadre des acteurs intervenant dans la remise en fonction des points d’eau en panne. Cependant, tel n’est pas le cas pour la mairie et Camwater/SNEC qui répondent respectivement à 2,9% et 71,1% des cas de pannes. Grosso modo, malgré les efforts de la commune Kribi 2^e en matière d’approvisionnement en eau potable, la majorité des ménages restent encore insatisfaits.

Tableau 19: Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l’intervalle du temps mis de satisfaction

Milieu de résidence	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau			
		Moins d’un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	Total
Urbain	1,9	75,0	00	25,0	100,0
Total	1,9	75,0	00	25,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

Le tableau 19 montre la répartition des ménages satisfaits du besoin exprimé en matière d’approvisionnement en eau potable selon l’intervalle de temps mis de satisfaction dans la commune de Kribi 2^e. Il ressort que 10,5% des ménages en milieu urbain déclarent avoir exprimé un besoin en

matière d’approvisionnement en eau. Cependant le temps moyen mit entre la réponse et la satisfaction du besoin est de deux mois. En effet, 75% des ménages enquêtés déclarent que le temps mis pour satisfaire leur besoin exprimé en approvisionnement en eau est moins d’un mois et 25% pensent que le temps mis est plus de trois mois. De ce fait le tableau 20 nous donne les raisons de non satisfaction des ménages enquêtés.

Tableau 20: Non satisfaction de l’approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits de l’approvisionnement en eau potable	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
		Eloignement du point d’eau	Mauvaise qualité de l’eau	Insuffisance des points d’approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d’eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l’approvisionnement en eau	Autre
Urbain	57,2	17,3	2,1	35,6	2,1	1,0	5,2	1,0
Total	57,2	17,3	2,1	35,6	2,1	1,0	5,2	1,0

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2°2022

Les systèmes d’approvisionnement en eau qui existent actuellement dans la Commune de Kribi 2° ne semblent pas combler les attentes de la population. En effet, Plusieurs raisons sont avancées par les ménages pour expliquer leur non satisfaction. Il s’agit de l’insuffisance des points d’approvisionnement en eau, l’éloignement des points d’eau, le cout élevé de l’approvisionnement en eau, la mauvaise qualité de l’eau, la mauvaise gestion du point d’eau et le défaut/lenteur de maintenance en cas de panne. S’agissant de l’insuffisance des points d’approvisionnement en eau, 35,6% des ménages enquêtés ont avancé ce motif comme l’une des principales raisons de non satisfaction, suivi de l’éloignement des points d’eau avec un taux 17,3%. Cependant, très peu de ménages ont avancé la mauvaise gestion des points d’eau, les lenteurs dans la maintenance des sources d’eau et le coût élevé de l’approvisionnement en eau comme raison de la non satisfaction de leur besoins en eau. (Tableau 20).

III.2.6 Actions envisagées en vue de l’amélioration du service rendu en eau potable

Cette partie va être ponctuée par des actions à mettre en œuvre pour améliorer davantage le service rendu en eau potable aux populations de Kribi 2°.

Tableau 21: Actions des ménages dans la commune en vue de l’amélioration du service rendu par l’approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s’engager dans l’amélioration du service rendu par l’approvisionnement en eau potable à travers :			
	Points d’eau supplémentaires	Amélioration de la gestion des points d’eau	Amélioration de la qualité de l’eau	Autres

	Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des comptes rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	
Urbain	3,3	12,3	1,8	0,0	25,4	1,2	0,0	0,6	3,0	0,9	53,6
Ensemble	3,3	12,3	1,8	0,0	25,4	1,2	0,0	0,6	3,0	0,9	53,6

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

D'après le tableau 21, les ménages ont formulé plusieurs actions pour améliorer leur niveau de satisfaction dans le domaine de l'hydraulique. L'une des principales actions pour 25,4% des ménages enquêtés est la Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau. Cette action illustre le déficit en gestion et maintenance des points d'eau potable que connaît la commune et ceci peut traduire une inefficacité de certains comités de gestion qui nécessitent d'être redynamisé. Donation du site de construction d'un point d'eau est également une action formulée par 12,3% des ménages enquêtés, suivi de la Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire avec un taux de 3,3% de ménages enquêtés. Ces deux actions pourraient nécessiter l'insuffisance des points d'eau construits et fonctionnels. Comme autres actions déclarées par quelques ménages, nous avons la Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité (3%), le Plaidoyer auprès des donateurs (1,8%), l'encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES (1,2%), la Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau (0,9%), et la facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau (0,6%). Cependant, il est de constater que plus de la moitié des ménages enquêtés ont choisi une autre action (53,6%) ce qui traduit le dynamisme des populations à vouloir s'intégrer dans les affaires communautaires en ce qui concerne la gestion de l'eau potable dans la Commune de Kribi 2^e.

III.3 Services de santé

Depuis une décennie, le gouvernement camerounais s'attelle à implémenter la couverture santé universelle dans l'optique d'assurer la santé et le bien-être aux populations. Cet objectif fait échos à l'objectif de développement durable n°3 qui vise à donner les moyens de mener une vie saine et promeut le bien-être de tous à tous les âges. L'objectif de cette section est d'analyser le niveau de satisfaction des ménages enquêtés en ce qui concerne l'accès aux services de santé. Ce d'autant plus que l'accès aux soins de qualité est l'un des indicateurs clés de l'Indice de Développement Humain permettant de mesurer le taux de développement des pays du monde selon le Programme des Nations Unies pour le Développement. L'utilisation des formations sanitaires, la caractérisation du petit matériel utilisé dans ces formations sanitaires et le financement des soins au sein des formations sanitaires feront l'objet d'analyse dans cette partie.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

L'objectif de cette sous-section est d'analyser l'utilisation des formations sanitaires dans la Commune. Il est nécessaire à ce niveau d'analyser la répartition dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence, les raisons de choix opérés par les ménages et l'accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.

Tableau 22: Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge			
	Public	Privé laïc	Privé confessionnel	Total
Urbain	35,3	64,4	0,3	100,0
Total	35,3	64,4	0,3	100,0

Source: Enquête CCAP2, Kribi 2^e2022

D'après le tableau 22, la majorité des ménages fréquentent des formations sanitaires privées laïc. En effet, 64,4% des ménages déclarent se rendre fréquemment dans les FOSA privé laïc pour leur prise en charge sanitaire, 35,3% des ménages se rendent dans des FOSA publique et 0,3% des ménages se rendent dans FOSA privées confessionnelles. L'action de ces formations sanitaires privées aux côtés d'institutions sanitaires privées aide à couvrir le besoin des ménages en soins de santé et renforce le partenariat public privé. Les raisons évoquées pour le choix de ces formations sanitaires varient d'un ménage à l'autre.

Tableau 23: Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence	Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
	Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres
Urbain	13,0	9,3	65,3	92,1	92,1	91,7	0,5
Total	13,0	9,3	65,3	92,1	92,1	91,7	0,5

Source: Enquête CCAP2, Kribi 2^e2022

Les raisons évoquées pour le choix de formation privée varient en fonction des ménages. D'après le tableau 23, 92,7% des ménages déclarent opter pour les formations sanitaires privées à cause de la disponibilité des médicaments. Cependant 92,1% des ménages optent à cause de la disponibilité du personnel et de la qualité des soins, 65,53% des ménages à cause de l'accueil réservé aux patients, 13% des ménages à cause de la distance et 9,3% des ménages à cause du coût des soins réservé aux patients.

Tableau 24: Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Type de formation sanitaire existant dans le village / quartier					Total
	Centre de santé intégré	Centre médical d'arrondissement	Hôpital de district	Hôpital régional	Hôpital de référence	
Urbain	40,8	0,7	53,9	00	4,6	100,0
Total	40,8	0,7	53,9	00	4,6	100,0

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

L'enquête révèle également que les populations de la Commune sont informées de l'existence de ces formations sanitaires et s'y rendent majoritairement en cas de problème de santé (Tableau 24).

En effet, 53,9% des ménages enquêtés préfèrent se rendre dans un hôpital de district, 40,8% dans un centre de santé intégré, 4,6% dans hôpital de référence et 0,7% dans un CMA. La forte préférence pour l'hôpital de district est due au fait que c'est la formation sanitaire la plus proche des ménages. L'appréciation des services de santé effectuée dans le cadre de cette étude n'intègre pas les services offerts par les tradi-praticiens, ni l'automédication. Ainsi, dans la suite, les analyses sont faites sur l'accessibilité de la principale formation sanitaire publique pour l'obtention des soins dans la commune.

Tableau 25: Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
	Oui	Non	Total		
Urbain	42,1	57,9	100,0	3631,0	152,3
Total	42,1	57,9	100,0	3631,0	152,3

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

D'après les résultats, 57,9% des ménages se trouvent éloignés de leur principale formation sanitaire publique qu'ils fréquentent afin d'obtenir des soins. Pour des ménages éloignés, les raisons sont illustrées dans le tableau 25 ci-dessus où, la distance moyenne que parcourent les ménages pour se rendre à leur principale formation sanitaire est de 3 631 mètres, pour un temps moyen de 152,3 minutes. L'éloignement et le temps mis pour atteindre une formation sanitaire publique pourraient réduire le taux de fréquentation des formations sanitaires publiques par les ménages. Ces éléments sont autant d'aspects à prendre en considération pour la priorisation des actions visant l'amélioration de l'offre de santé.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Cette partie présente la proportion des ménages dans la commune de Kribi 2^e selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la formation sanitaire publique pour l'obtention des soins.

Tableau 26: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
	Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balance	Gants	Autres
Urbain	85,5	64,5	87,5	87,5	54,6	53,3	84,2	80,9	45,4	,7
Total	85,5	64,5	87,5	87,5	54,6	53,3	84,2	80,9	45,4	,7

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

Les ménages dans la commune de Kribi 2^e déclarent que le petit matériel est disponible dans la

principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins. En moyenne 87,5% de ménages confirme la présence du coton et de l'alcool, 85,5% confirme la présence des ciseaux, 84,2% confirme la présence du tensiomètre, 80,9% pour la balance, 64,5% pour les seringues, 54,6% pour la Bétadine et 45,4% pour les gants.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Tableau 27: Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
				Bon	Passable	Mauvais	Total
Urbain	1969,8	48,0	11,8	15,8	75,7	8,6	100,0
Total	1969,8	48,0	11,8	15,8	75,7	8,6	100,0

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

D'après le tableau 27, le montant moyen payé par les ménages pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins est de 1969,8 FCFA. Pour ce montant moyen de consultation ordinaire, 48% des ménages enquêtés en milieu urbain trouvent que ce montant est élevé ; en plus de cela 11,8% des ménages enquêtés déclarent que d'autres frais leurs sont exigés pour leur servir dans la principale formation publique fréquentée pour l'obtention des soins. Cependant La plupart des ménages estiment à 75,7% que l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire fréquentée pour l'obtention des soins est passable, certains trouvent à 15,8% que l'accueil est bon et une minorité de 8,6% jugent l'accueil du personnel soignant mauvais.

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Au regard de la description de l'offre de services sanitaires publics dans la Commune de Kribi 2^e, il est important de s'arrêter pour savoir quelle est l'appréciation et le niveau de satisfaction des ménages par rapport à cette offre de services dans la Commune de Kribi 2^e.

Tableau 28: Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbain	43,4	90,1
Ensemble	43,4	90,1

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

Ce tableau révèle un constat fort de sens à savoir l'indisponibilité des médicaments dans les formations sanitaires en milieu urbain car 43,40% des ménages déclarent qu'ils parviennent à avoir les médicaments dans les formations sanitaires en milieu contre 52,60% qui ne parviennent pas à avoir les médicaments. Un autre constat est que dans le milieu urbain la majorité des ménages (90,1%) trouvent solution à leurs problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins. Par contre 9,1% des ménages en milieu

urbain sont insatisfaits, d'où il revient de savoir quelles sont les raisons de cette insatisfaction.

Tableau 29: Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autres
Urbain	16,4	56,0	24,0	0,0	12,0	24,0	8,0	4,0	8,0	24,0	4,0
Total	16,4	56,0	24,0	0,0	12,0	24,0	8,0	4,0	8,0	24,0	4,0

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

Il ressort du tableau 29 qu'en milieu urbain, une minorité de ménage (16,4%) déclarent être non satisfait des soins administrés à l'hôpital de District. Cependant les raisons de cette insatisfaction sont notamment l'éloignement des formations sanitaires, la mauvaise qualité des services offerts, le monnayage des soins, le coût élevé de l'accès aux soins de qualité, la mauvaise qualification du personnel de la formation sanitaire, l'insuffisance de médicaments, l'Insuffisance des équipements et la mauvaise qualité équipements. Parmi les ménages insatisfaits, 56% ont pour raison l'éloignement des formations sanitaires, 24% pour la mauvaise qualité des services offerts, le monnayage des soins, le coût élevé de l'accès aux soins de qualité, 12% pour la mauvaise qualification du personnel de la formation sanitaire, 8% pour l'insuffisance de médicaments, l'Insuffisance des équipements et 4% pour l'Insuffisance des équipements et la mauvaise qualité équipements et autres raisons.

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

L'insatisfaction des ménages suite au service rendu dans le secteur de la santé se traduit également par un ensemble d'actions que ceux-ci peuvent mettre en œuvre en vue de l'amélioration de ce service (tableau 30).

Tableau 30: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :													
	Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé			Autres
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	Redynamisation du COSA/COGE	Approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	Accueil et prise en charge des patients	Maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA/COGE	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Urbain	3,9	3,3	2,6	1,3	0,0	11,8	5,3	2,0	1,3	0,0	0,0	0,7	74,3	3,9
Total	3,9	3,3	2,6	1,3	0,0	11,8	5,3	2,0	1,3	0,0	0,0	0,7	74,3	3,9

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

En milieu urbain, l'amélioration des services de santé passe par La négociation des jumelages et intercommunalités plébisciter par 74,30% des ménages, l'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements par 11,8%, l'accueil et prise en charge des patients pour 5,3%, la rédaction des plaidoyers pour le respect des normes sectorielles pour 3,9% des ménages, la rédaction du plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires pour 3,3% des ménages, le plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires pour 2,6% des ménages, la maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière pour 2% des ménages, le plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires pour 1,3% des ménage, le Développement de partenariats publics-privés pour 0,7% des ménages et enfin 2,9% des ménages pour autres actions.

III.4 Services de l'éducation

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

Cette partie du rapport met en exergue les enfants du ménages selon le cycle d'enseignement ; l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence aussi la préférence du type d'établissement scolaire fréquenté et enfin le pourcentage des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village/quartier.

Tableau 31: Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Cycle d'enseignement									
	Maternel		Primaire		Secondaire 1 ^{er} cycle		Secondaire 2 ^{ème} cycle		Formation professionnelle	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Urbain	62,7	37,2	48,5	51,4	56,0	43,9	71,7	28,2	55,1	44,8
Total	62,7	37,2	48,5	51,4	56,0	43,9	71,7	28,2	55,1	44,8

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

D'après le tableau 31, Les résultats de l'enquête montrent que l'éducation de base, l'enseignement secondaire et formation professionnelle sont présents dans la Commune. En effet, 62,7% des ménages déclarent avoir des enfants en cycle maternelle publique contre 37,2% des ménages qui déclarent envoyer les enfants en cycle maternelle privé. Cependant l'enseignement secondaire dans la commune est constitué de deux cycles notamment secondaire 1^{er} cycle et 2^{ème} cycle ; 56% des ménage affirment que leur enfant fréquente le secondaire 1^{er} cycle public contre 43,9% des ménages en secondaire 1^{er} cycle secondaire privé. Pour le secondaire 2^{ème} cycle, 71,7% des ménages déclarent avoir les ménages au public contre 28,2% pour le privé. En revanche, pour les formations professionnelles, 55,1% font le public et 44,8% le privé. Nous constatons que les ménages font fréquenter leurs enfants aussi au privé qu'au public selon certaines raisons.

Tableau 32: Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence	Raisons de préférence du privé au public		
	Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Urbain	45,7	14,4	97,6
Total	45,7	14,4	97,6

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

Il ressort du tableau 32 que les raisons de préférence du privé au public sont entre autres la qualité de l'éducation ; l'éloignement des établissements publics et le coût de la pension et autres. En effet 97,6% des ménages pensent que la qualité de l'éducation est meilleure dans les établissements privés que publics, 45,7% déclarent que les établissements scolaires publics sont éloignés et 14,4% pensent que le cout est plus élevé dans les établissements publics que privé.

Tableau 33: Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage	Milieu de résidence		Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
	Urbain	Total	Oui	Non	Total
Maternel	23,9	23,9	92,5	7,5	100
Primaire	26,9	26,9	86,7	13,3	100
Secondaire 1 ^{er} cycle	27,2	27,2	82,4	17,6	100
Secondaire 2 nd cycle	12,3	12,3	97,6	2,4	100
Formation professionnelle	22,6	22,6	88,4	11,5	100

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

Il ressort du tableau 33 que parmi les ménages enquêtés du milieu urbain, 23,9% déclarent l'existence d'un cycle d'enseignement maternelle public dans le village/quartier, 26,8% déclarent l'existence d'un cycle d'enseignement primaire public dans le village/quartier, 27,2 déclarent l'existence du 1^{er} cycle du secondaire public et 12,3% déclarent l'existence du secondaire 2^{ème} cycle public dans le villages/quartier. En ce qui concerne la formation professionnelle publique, 22,6% des ménages déclarent son existence dans le village/quartier de la commune en milieu urbain. Cependant 92,5% des ménages déclarent être à proximité de l'établissement d'enseignement maternelle public du village/quartier en milieu urbain, 86,7% déclarent être à proximité de l'établissement primaire public du village/quartier, 82,4% affirment être à proximité du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire du village/quartier et 97,6 affirment être à proximité du 2^{ème} cycle de l'enseignement secondaire existant du village/quartier. Pour la formation professionnelle publique, 88,4% des ménages déclarent l'existence et être à proximité dans le village/quartier en milieu urbain.

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

Cette partie du rapport traitera de l'accessibilité de l'école publique dans la commune en termes de distance et du temps mis en moyen pour se rendre dans cette école publique.

Tableau 34: Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible	Milieu de résidence		Total	
	Urbain		Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis		
Maternel	41,2	1,9	41,2	1,9
Primaire	165,3	4,1	165,3	4,1
Secondaire	387,8	23,9	387,8	23,9
Formation professionnelle	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	148,5	7,4	148,6	7,4

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

D'après le tableau 34, il ressort que l'accessibilité de l'école publique dans la commune est caractérisée par la distance moyenne parcourue et le temps moyen mis pour y accéder. En effet en milieu urbain, la distance moyenne parcourue pour aller à l'école maternelle publique est de 41,2m pour un temps moyen d'une minute 90 secondes. Pour l'école primaire publique, la distance moyenne parcourue est de 165,3m pour un temps moyen de quatre minutes. Tandis que pour le secondaire que ce soit le cycle un ou deux, la distance moyenne parcourue est de 387,8m pour un temps moyen de 23,9 minute.

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Cette partie du rapport nous présente les caractéristiques des établissements fréquentés par cycle d'enseignement, le nombre moyen des élèves par cycle d'enseignement, la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle et aussi la proportion des ménages ne participant pas à l'APEE.

Tableau 35: Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	Caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté				
	a un cycle complet	a un atelier complet	a une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires
Maternel	6,5		5,9	6,5	0,2

Cycle d'enseignement	Caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté				
	a un cycle complet	a un atelier complet	a une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires
Primaire	16,2		15,9	16,5	0,9
Secondaire	17,7		17,7	17,7	0,0
Formation professionnelle	0,0				
Total	10,1		9,8	10,1	0,29

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

D'après le tableau 35, il ressort du résultat de l'enquête que parmi les ménages enquêtés en milieu urbain, 17,7% déclarent que le cycle d'enseignement secondaire du village/quartier de la Commune à un cycle complet, a une salle de classe par niveau et les bancs disponibles pour faire asseoir tous les élèves ; tandis que pour le cycle d'enseignement primaire, 16,2% des ménages pensent qu'il a un cycle complet, 15,9% affirment qu'il a une salle par niveau de classe, 16,5% déclarent la disponibilité de bancs pour faire asseoir tous les élèves et une infime minorité(0,9%) déclare la distribution des livres scolaires au sein de l'établissement. En revanche, pour le cycle d'enseignement maternel, 6,5M déclarent l'existence d'un cycle complet, 5,9% affirme l'existence d'une salle par niveau de classe, 6,2% déclarent la disponibilité de bancs pour faire asseoir tous les élèves et une infime minorité affirme la distribution des livres scolaires au sein de l'établissement.

Tableau 36: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle d'enseignement	Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
		Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Maternel	40,5	86,3	13,6	0,0	100
Primaire	54,3	74,5	23,6	1,8	100
Secondaire	60,3	66,1	33,9	0,0	100
Formation professionnelle	/	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	54,6	72,8	26,5	0,7	100

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

Les résultats de l'enquête montrent d'après le tableau 36 qu'en milieu urbain, la maternelle a en moyenne 40 élèves par salle de classe, 54 élèves pour le primaire et 60 élèves pour le secondaire. En général, le nombre moyen d'élève dans ces cycles d'enseignements sont raisonnable d'après la norme sectorielle qui est de 60 élèves par salle de classe. Cependant, pour le cycle maternel, 86,3% des ménages pensent que les enseignants sont réguliers dans les salles de classe et 13,6% moyennement régulier. Pour le primaire, 74,5% des ménages déclarent que les enseignants sont réguliers contre 23,6% moyennement régulier et 1,8% pensent que les enseignant pour ce cycle sont irréguliers dans les salles de classes. En revanche, pour le cycle secondaire, 60,3% des ménages affirment que les enseignants sont réguliers contre 33,9% qui pensent qu'ils sont moyennement réguliers dans les salles de classe. Dans l'ensemble d'après les statistiques les enseignants sont plus réguliers dans les salles de classe quel qu'en soit le cycle d'enseignement. Ces établissements pour son bon fonctionnement et pour sa qualité d'éducation et d'enseignant, a besoin que les parents participent à l'APEE de l'établissement. Ce qui est un élément important pour son bon fonctionnement.

Tableau 37: Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l’APEE selon le milieu de résidence

Cycle d’enseignement	Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l’APEE	Parmi les ménages qui ne participent pas à l’APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l’APEE				
	Urbain	Non-respect des horaires	Durée des réunions	Réunion d’information et non d’échanges	Non reddition des comptes	Autres
Maternel	3,6	0	0	0	0	100
Primaire	9,0	3,3	10,0	10,0	6,7	80,0
Secondaire	8,7	3,4	6,9	17,2	,0	82,8
Formation professionnelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	5,3	2,8	7,0	11,2	2,8	84,5

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

Le tableau 37, nous donne la proportion des ménages ne participant pas aux réunions de l’APEE et les raisons de leur non-participation. En effet pour le cycle maternelle, 3,6% des ménages ne participent pas aux réunions de l’APEE de même pour le primaire, 9% des ménages ne participent pas à ces réunions. Tandis que pour le secondaire 8,7% pensent que n’est pas nécessaire de participer aux réunions de l’APEE. La non-participation des trois cycles d’enseignements aux réunions de l’APEE ont plusieurs raisons notamment le non-respect des horaires de réunions, la durée des réunions, l’effet que cela soit plutôt une réunion d’information et non une réunion d’échange et enfin la non-reddition des comptes et d’autres raisons sont aussi principalement à l’origine de cette non-participation vu son pourcentage élevé.

III.4.4 Coût de l’éducation et gestion des ouvrages de l’école

L’accès à l’éducation est un droit pour tous mais nécessite un coût pour les parents. Cette partie nous présente les montants payés pour les frais exigibles en milieu urbain et en fonction de chaque cycle d’enseignement y compris la gestion des infrastructures hydraulique dans les établissements scolaire de la commune en milieu urbain.

Tableau 38: Répartition des ménages selon l’appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle d’enseignement	Dépense moyenne (FCFA)			Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d’éducation
	Inscription	APEE	Autres frais	Elevé	Raisonnable	Faible	
Maternel	12022	29272	0	68,1	31,8	0	0,0
Primaire	4427	4600	254	10,9	87,3	1,8	0,0
Secondaire	10895	30483	4898	55,9	42,4	1,7	0,9
Total	8461	19819	2228	39,7	58,8	1,4	0,2

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

D’après le tableau 38, il ressort que en milieu urbain, pour le cycle maternel, à part les frais d’inscription et

d'APEE aucun autre fais est exigé par contre pour le cycle primaire et secondaire, d'autres frais sont exigés à part l'inscription et l'APEE. En effet nous constatons que les frais d'APEE sont supérieurs dans les trois cycles d'enseignement par rapport à l'inscription. En revanche dans l'ensemble 58,8% des ménages pensent que ces frais exigibles sont raisonnables tandis que 39,7% des ménages pensent qu'ils sont élevés ; et une minorité (1,4%) pense que ces frais sont faibles.

Tableau 39: Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages endommagés ont été réfectionnés	Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :					
		APEE	Maire	Organisation du village	MINEDUB/ MINESEC /MINEFOP	Elites	Autres
Maternel		3,8	0	00	00	00	2,6
Primaire		7,8	0,3	0,0	3,0	,3	7,2
Secondaire		11,1	0,6	0,0	2,7	0,0	5,7
Total		5,6	0,2	00	1,4	0,07	3,8

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

D'après le tableau 39, il ressort que pour les établissements maternels publics en milieu urbain, 3,8% des ménages enquêtés affirment que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés par l'APEE et 2,6% pour les autres partenaires. Cependant pour les écoles primaires publiques, 7,8% des ménages déclarent que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés principalement par l'APEE, suivi du MINEDUB soit 3% et autres partenaires soit 7,2% des ménages. Pour l'enseignement secondaire, 11,1% déclarent que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés principalement par l'APEE ainsi que d'autre partenaire avec un pourcentage de 5,7% des ménages enquêtés.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Au regard de la description de l'offre de services publics en éducation dans la Commune de Kribi 2^e, il est important de s'arrêter pour savoir quelle est l'appréciation et le niveau de satisfaction des ménages par rapport à cette offre de services dans la Commune de Kribi 2^e.

Tableau 40: Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :											
		Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité du Personnel	Ponctualité du personnel	Qualité des enseignements	Absence de distribution de	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Coûts élevés de la	Autre
Maternel	0,5	0	0	50	0	0	0	0	0	50	0	0	0
Primaire	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	60,0	60,0	100	0,0	0,0	0,0
Secondaire	2,1	14,3	0,0	0,0	14,3	0,0	0,0	42,9	42,9	57,1	71,4	0,0	14,3
Formation professionnelle	0,0												

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :											
		Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité du Personnel	Ponctualité du personnel	Qualité des enseignements	Absence de distribution de	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Coûts élevés de la	Autre
Total	1,04	7,1	0	7,1	7,1	0	0	42,8	42,8	71,4	35,7	0	7,1

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

Au regard des résultats de l'enquête, le tableau 40 montre que les ménages enquêtés sont globalement satisfaits des services de l'éducation dans tous les cycles d'enseignement. Dans les écoles maternelles, 0,5% ménages sont non satisfait. Dans les lycées et collèges, 2,1% des ménages sont non satisfaits. Pour ce qui est des écoles primaires, 1,5% des ménages sont non satisfaits. Les raisons de cette infirme insatisfaction au cycle maternel sont notamment l'insuffisance d'équipements et le mauvais résultat plébiscité à 50% de ménages. Pour le primaire, les principales raisons sont les coûts élevés de la scolarité au secondaire avec une proportion de 71,4%, le mauvais résultat plébiscité à 100% par les ménages enquêtés et la qualité des enseignements dispensés plébiscité à 60% par les ménages enquêtés.

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

L'insatisfaction des ménages suite au service rendu dans le secteur de l'éducation se traduit également par un ensemble d'actions que ceux-ci peuvent mettre en œuvre en vue de l'amélioration de ce service (tableau 41).

Tableau 41: Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
	Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Autres
Maternel	0	0	5,6	0	0	0	0,8
Primaire	0,3	0,3	15,6	0,6	0,0	0,6	0,6
Secondaire	0,3	1,2	15,9	0,3	0,0	0,0	0,9
Formation professionnelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	0,1	0,3	9,2	0,2	0,0	0,1	0,6

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

D'après le tableau 41, il ressort qu'en milieu urbain, l'amélioration du service de l'éducation passe par le suivi rapproché des relations parents/enseignants déclaré par 15,9% des ménages pour le cycle secondaire, 15,6% des ménages enquêtés pour le cycle primaire et 5,6% des ménages enquêtés pour le cycle maternel. Cependant 1,2% des ménages enquêtés optent pour la sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle ainsi que 0,3% des ménages enquêtés pour le cycle primaire. Il faut constater que l'action principale est le suivi rapproché des relations parents/enseignants.

Tableau 42: Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
	Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indélébiles	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Diffusion des comptes rendus de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres
Maternel	0	0	0	5,9	0	0	0	0	0	0,5
Primaire	1,2	0,0	0,3	15,3	0,0	0,0	0,0	0,0	,0	0,6
Secondaire	0,6	0,0	0,0	17,1	0,0	0,0	0,0	0,3	,0	0,3
Formation professionnelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	,0	0,0
Total	0,4	0	0,07	9,5	0	0	0	0,0 7	0	0,3

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

D'après le tableau 42, il ressort que les actions des ménages au niveau communautaire pour améliorer le service d'éducation passent prioritairement par le renforcement des relations parents-enseignants opter pour 17,1% des ménages enquêtés pour le secondaire, 15,3% des ménages enquêtés pour le cycle primaire et 5,9% des ménages enquêtés pour le cycle maternel. Cependant une infime partie des ménages enquêtés ont opté pour la participation aux activités de l'école que ce soit en cycle primaire comme en cycle secondaire.

III.5 Fourniture des services communaux

Dans cette partie du rapport, nous allons caractériser et apprécier la fourniture des services communaux rendus aux populations.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

L'enquête s'est aussi intéressée à l'appréciation exprimée par les ménages enquêtés concernant le service rendu par la Commune. Cette appréciation tient compte de la proportion des ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois, de l'accueil réservé aux populations et du temps mis pour obtenir le service au niveau de la Commune.

Tableau 43: Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

<i>Service communal</i>	<i>Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois</i>	<i>Proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon</i>	<i>Temps mis pour obtenir le service communal</i>				
			Heure	Jour	semaine	mois	En cours
Acte de naissance	17,7	14,1	0	11,8	16,9	27,1	44,1
Acte de décès	0,3	0,0	0	0	0	100	,0
Acte de mariage	0,9	0,9	0	100	0	0	,0
Légalisation des documents officiels	2,1	2,1	42,8	28,5	14,2	14,2	,0
Délivrance des documents d'urbanisme	0,3	0,3	0	100	0	0	,0
Certificat de domicile	0,3	0,3	0	0	100	0	,0
Authentification des documents	1,2	1,2	50	0	25	0	25,0
Total			100	100	100	100	100

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

D'après le tableau 43, L'enquête révèle que plusieurs services sont disponibles dans l'institution communale. L'un des services les plus sollicité est l'établissement d'un acte de naissance. En effet, parmi les ménages ayant sollicité un service, 17,7% ont cité l'établissement d'un acte de naissance parmi les multiples services sollicités auprès de la commune. Les autres services tels que la légalisation des documents officiels, les actes de mariage et de décès, l'authentification des documents le certificat de domicile et la délivrance des documents d'urbanisme sont faiblement demandés par les ménages de la commune. S'agissant de l'accueil réservé aux ménages ayant sollicité un service, 14,1% des ménages déclarent avoir été bien reçu à la commune pour l'établissement des actes de naissance et 2,1% pour la légalisation des documents officiels. Cependant la perception que les ménages ont du temps d'obtention d'un service est Présentée dans le même tableau pour chaque type de service. Ce tableau 43 montre que 11,8% des ménages trouvent que le temps d'attente pour obtenir l'établissement des actes de naissance est d'un jour. 16,9% des ménages enquêtés trouvent que le temps d'attente pour obtenir l'établissement des actes de naissance est d'une semaine, 27,1% trouvent que ce temps mis est d'un mois et 41,1% trouvent que leur dossier de demande d'établissement d'acte de naissance est toujours en cours de traitement. Pour les autres services, très de peu de ménage trouve leur temps d'attente en mois. Cela peut s'expliquer par le fait que ces services sont très peu sollicités.

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Cette partie du rapport traite des contraintes par rapport aux services rendus par la Commune aux populations de Kribi 2^e.

Tableau 44: Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Cause du délai long ou très long pour rendre service			
		Personnel indisponible /absent	Incompétence du personnel	Mauvaise organisation des services	Autres
Acte de naissance	69,5	63,4	17,0731 7073	2,43902 439	17,0731707 3
Acte de décès	100	,0	100	0	0
Légalisation des documents officiels	14,2	,0	0	0	100

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

Ce tableau 44 montre que 69,5% des ménages trouvent le temps d'attente de l'établissement des actes de naissance long/très long. Pour l'acte de décès, 100% des ménages enquêtés trouvent le temps d'attente long/très long. Cependant très peu de ménage trouve leur temps d'attente long/très long pour la légalisation des documents et d'autres services. Cela peut s'expliquer par le fait que ces services sont très peu sollicités.

Tableau 45: Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Acte de naissance	38,9
Acte de décès	0
Acte de mariage	100
Légalisation des documents officiels	0
Délivrance des documents d'urbanisme	0
Certificat de domicile	100
Authentification des documents	0

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

L'enquête nous montre dans le tableau 45 que pour l'obtention des actes de naissances et la certification des documents, 100% des ménages enquêtés déclarent payer un pourboire. Il est de même pour le service d'élaboration d'un acte de naissance 38,9% des ménages enquêtés affirment avoir payé un pourboire pour l'obtenir.

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Cette partie traite des actions à mener au sein de la commune afin d'instaurer un développement participatif par les communautés.

Tableau 46: Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Milieu de résidence	Caractérisation déclarée des activités de la commune par le ménage				
	Communication	Communication	Communication	Accompagnement du	Implication du

	<i>sur les actions programmées au cours de l'année dernière</i>	<i>sur le budget annuel</i>	<i>sur les dépenses et recettes de l'année dernière</i>	<i>village/quartier dans les actions de développement</i>	<i>village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement</i>
Urbain	0,6	0	0,3	22,4	5,4
Total	0,6	0	0,3	22,4	5,4

Source: Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

Il ressort des résultats de l'enquête d'après le tableau 46 que 22,4% des ménages enquêtés pensent qu'il faut un accompagnement par la commune des villages/quartiers dans les actions de développement. En revanche 5,4% des ménages pensent qu'il faudrait une implication des villages/quartiers du milieu urbain dans la programmation et la budgétisation des actions du développement. Les autres actions comme la communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière, la communication sur les actions programmées au cours de l'année dernières sont faiblement plébiscité par les ménages enquêtés du milieu urbain dans la commune de Kribi 2^e.

III.5.4 Appréciation des services communaux

Au regard de la description de l'offre de services communaux, il est important de s'arrêter pour savoir quelle est l'appréciation et le niveau de satisfaction des ménages par rapport à cette offre de services dans la Commune de Kribi 2^e.

Tableau 47: Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l'exécutif municipal	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
Urbain	43,1	20,1	89,5	2,7	4,8	3,4	1,3	22,9	0	0,6	4,9
Total	43,1	20,1	89,5	2,7	4,8	3,4	1,3	22,9	0	0,6	4,9

Source: Enquête CCAP2, Kribi 2^e 2022

D'après le tableau 47, l'enquête révèle qu'en milieu urbain, 43,1% des ménages enquêtés ne sont pas satisfait des services rendus par la Commune. Cette proportion élevée de ménage non satisfait traduit la non visibilité des actions de la Commune par les populations. De ce fait plusieurs raisons sont avancées par les ménages pour justifier leur non satisfaction. Il s'agit principalement de la Non information des populations de la gestion communale (89,5%), la méconnaissance des actions menées par la commune (22,9%), des Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers (20,1%) ; la corruption (4,8%), le mauvais accueil (3,4%), le manque de professionnalisme (1,3%) et enfin l'indisponibilité de l'exécutif municipal (0,6%). Cependant il ya le volet autre raison qui s'élève à un taux de 4,9%.

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Il s'agit dans cette partie de présenter les principaux axes d'engagement citoyen des ménages de la commune de Kribi 2°.

Tableau 48: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Autres
Urbain	2,1	0,8	3,6	2,09	0	0	1,4	28,7	1,79	63,8
Total	2,1	0,8	3,6	2,09	0	0	1,4	28,7	1,79	63,8

Source : Enquête CCAP2, Kribi 2° 2022

Le tableau 48 montre les différentes actions que les ménages insatisfaits du service rendu par la commune sont prêts à mettre en œuvre pour l'amélioration de ces services. En effet plus de la moitié, 63,8% sont prêts à mener d'autres actions hors mis ceux qui seront cités afin d'améliorer le service rendu par la commune auprès des populations de Kribi 2° en milieu urbain. En effet 28,7% des ménages enquêtés optent pour la participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune, 3,6% des ménages optent pour la participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes), 2,09% des ménages optent pour la consultation du babillard de la commune et 2,1% des ménages optent pour la contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté.

CHAPITRE IV : PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE

Selon le Programme d' Action adopté en 1976 par la Conférence mondiale de l' Organisation internationale sur l' emploi, « une politique orientée vers la satisfaction des besoins essentiels demande que la population participe aux décisions qui l' intéressent par l' intermédiaire des organisations de son propre choix ». La participation de population à l' offre des services publics permet en effet d' abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d' identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins.

L' implication des populations dans l' offre des services publics développés dans ce document est très importante, car elle contribue à l' amélioration de l' offre de ces services dans leur différente localité. Pour ce faire, la mise en commun de leur action va permettre la mise sur pied d' un plan d' action pour la mise en place d' un contrôle citoyen de l' action publique. Ce plan d' action est précédé au préalable d' un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et enfin d' un plan d' action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l' amélioration des services publique rendu et les différents responsables des quatre secteurs développés dans ce rapport entre autres : l' approvisionnement en eau, les services de santé, les services d' éducation et les services communaux.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d' impliquer les populations dans l' amélioration des services publics rendus. La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d' évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Etre disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d' intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l' Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S' assurer de la mise en œuvre des activités du plan d' action ;
- Suivre et évaluer l' exécution des activités du plan d' action ;
- Apprécier le niveau d' engagement des responsables d' activités dans leurs tâches d' une part, d' atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d' autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l' Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;

- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives ...) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs :
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action. Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune. Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invitée à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences. Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

- **Le président :**
- **Le rapporteur :**
- **Les membres :**
 - 01 représentant de la sous-préfecture ;
 - 02 représentants de la société civile au niveau communal
 - 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
 - 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
 - 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
 - 01 représentant du secteur de l'eau ;
 - 02 leaders d'opinion au niveau local ;
 - 02 leaders religieux ;
 - 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard

Cette partie nous renseigne sur la planification des actions à mettre en œuvre afin d'améliorer le système de vie des populations

Tableau 49: Plan D'actions Du Contrôle Citoyen De L'action Publique En Vue De La Conduite Des Changements Dans La Commune De Kribi 2°

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat de l'action	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin							
APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE												
Améliorer l'accès à l'eau potable dans la Commune de Kribi 2°	Impliquer les populations dans la gestion des points d'eau	Redynamisation des COGES des points d'eau existant	Commune de Kribi 2°	2022	2024	Nombre de GOGES des points d'eau redynamisé	%	Mensuelle et/ou trimestrielle	25%	90%	PV de réunion de redynamisation des COGES	Suivi-évaluation
		Formation / recyclages des GOGES	Commune de Kribi 2°	2022	2024	Nombre de GOGES des points d'eau formé/recyclé	%	Mensuelle et/ou trimestrielle	10%	90%	-Rapport de formation des COGES	Suivi-évaluation
		Formation des populations sur le traitement de l'eau pour la rendre potable	Commune de Kribi 2°	2022	2024	Nombre de sessions de formation tenue	%	Mensuelle et/ou trimestrielle	25%	90%	-Rapport de formation -Fiche de présence à la formation	Suivi-évaluation
		Sensibilisation des populations sur leur importance dans la gestion des points d'eau	Commune de Kribi 2°	2022	2024	-Nombre de réunion de sensibilisation organisée	U	Mensuelle et/ou trimestrielle	0	50	-Rapport de séance de sensibilisation des populations	Suivi-évaluation
		Sensibilisation des populations sur l'importance de leur contribution pour la maintenance des points d'eau	Commune de Kribi 2°	2022	2024	-Nombre de réunion de sensibilisation organisée	U	Mensuelle et/ou trimestrielle	0	50	Rapport de séance de sensibilisation des populations	Suivi-évaluation
	Améliorer l'accès à l'eau potable	Réhabilitation des points d'eau non fonctionnels	Commune de Kribi 2°	2022	2024	Nombre de points d'eau réhabilité	U	Mensuelle et/ou trimestrielle	25%	90%	-PV de réception des points d'eau réhabilité -Photo des points d'eau réhabilitée	Suivi-évaluation
		Construction des	Commune	2022	2024	-Nombre de	U	Mensuelle	25%	70%	-Rapport des	Suivi-

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat de l'action	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin							
		points d'eau supplémentaires (puits, forages)	de Kribi 2 ^e			point d'eau supplémentaire construit		et/ou trimestrielle			travaux -PV de réception des points d'eau construits	évaluation
SECTEUR SANTE												
Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité	Faciliter l'accès aux personnels soignants	Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant dans les formations sanitaires	Commune de Kribi 2 ^e	2022	2025	-Nombre de plaidoyer rédigé et déposé	U	Mensuelle et/ou trimestrielle	25%	60%	Décharge des plaidoyers rédigés et soumis	Suivi-évaluation
		Plaidoyer pour améliorer l'accueil dans les formations sanitaires	Commune de Kribi 2 ^e	2022	2025	-Nombre de plaidoyer rédigé et déposé	U	Mensuelle et/ou trimestrielle	25%	60%	Décharge des plaidoyers rédigés et soumis	Suivi-évaluation
	Impliquer les populations dans la gestion des formations sanitaires	Redynamisation des COSA	Commune de Kribi 2 ^e	2022	2025	Nombre de COSA redynamisés	U	Mensuelle et/ou trimestrielle	25%	70%	Rapport / PV de réunion de redynamisation des COSA	Suivi-évaluation
		Formation des COSA	Commune de Kribi 2 ^e	2022	2025	Nombre de séances de formation organisées	U	Mensuelle et/ou trimestrielle	25%	70%	-Rapport de formation des COSA --Photos de formation	Suivi-évaluation
	Améliorer/réhabiliter les infrastructures sanitaires existantes	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Commune de Kribi 2 ^e	2022	2025	-Nombre de plaidoyer rédigé et déposé	U	Mensuelle et/ou trimestrielle	25%	70%	Décharge des plaidoyers rédigés et soumis	Suivi-évaluation
		Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires supplémentaires	Commune de Kribi 2 ^e	2022	2025	Nombre de plaidoyer rédigé et déposé	U	Mensuelle et/ou trimestrielle	25%	70%	Décharge des plaidoyers rédigés et soumis	Suivi-évaluation
		Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour l'approvisionnement	Commune de Kribi 2 ^e	2022	2025	Nombre de plaidoyer rédigé et déposé	U	Mensuelle et/ou trimestrielle	25%	70%	Décharge des plaidoyers rédigés et soumis	Suivi-évaluation

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat de l'action	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin							
		les formations sanitaires couvrant la commune en médicaments essentiels										
SECTEUR EDUCATION												
Améliorer l'accès à l'éducation de qualité	Rendre compétitif les élèves de la Commune	Affectation d'enseignants qualifiés dans les établissements d'enseignement primaire	Commune de Kribi 2 ^e	2022	2025	Nombre d'enseignants qualifiés affectés	U	Mensuelle et/ou trimestrielle	25%	70%	Liste des enseignants affectés	Suivi-évaluation
		Création et mise en place des structures de formation professionnelle	Commune de Kribi 2 ^e	2022	2025	Nombre de structure professionnelle	U	Mensuelle et/ou trimestrielle	15%	40%	Liste des structures professionnelles	Suivi-évaluation
	Améliorer l'accès aux infrastructures et matériels scolaire	Construction de nouvelles salles de classes dans certains établissements	Commune de Kribi 2 ^e	2022	2025	Nombre de salles de classes construites	U	Mensuelle et/ou trimestrielle	25%	70%	PV de réception des travaux	Suivi-évaluation
		Renforcement des établissements scolaires en équipements et en matériels pédagogiques	Commune de Kribi 2 ^e	2022	2025	Nombre d'établissements équipés et nombre de matériels pédagogiques	%	Mensuelle et/ou trimestrielle	25%	70%	Bordereau de réception du matériel	Suivi-évaluation
FOURNITURE DES SERVICES COMMUNAUX												
Améliorer la bonne gouvernance communale	Faciliter l'accès à l'information des populations dans la gestion communale	Information de la population à travers des communiqués radio et affiches sur les activités de la Commune	Commune de Kribi 2 ^e	2022	2025	Nombre d'activités de la Commune	%	Mensuelle et/ou trimestrielle	50%	90%	Liste des activités communiquées à la radio	Suivi-évaluation
		Production et diffusion auprès des chefferies et des représentants de la communauté le rapport d'activité	Commune de Kribi 2 ^e	2022	2025	Nombre de rapports annuel produits et diffusés	%	Mensuelle et/ou trimestrielle	50%	90%	Nombre de rapport d'activité diffusé	Suivi-évaluation

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat de l'action	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin							
		annuel de la commune										
	Améliorer le système des services rendus par la commune aux populations	Intensification de l'implication des populations dans la gestion des affaires de la commune à travers la publication de la synthèse du budget et du compte administratif	Commune de Kribi 2 ^e	2022	2025	Nombre de synthèses produites et diffusées	%	Mensuelle et/ou trimestrielle	50%	90%	Liste des budgets et compte administratif publiée	Suivi-évaluation
		Production d'un guide destiné à informer les usagers sur les délais et le type de pièce à fournir pour l'obtention des services de la commune	Commune de Kribi 2 ^e	2022	2025	Nombre de guide produit	%	Mensuelle et/ou trimestrielle	50%	90%	Photo des guides produits et affichés	Suivi-évaluation

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

(i) Résumé des forces

En conclusion, l'enquête révèle que certains aspects contribuent à améliorer la satisfaction des ménages en matière d'offre de service public dans les domaines de l'hydraulique, la santé, l'éducation, et les services communaux. Il s'agit de :

Secteur de l'hydraulique :

- Une bonne accessibilité du point d'eau principal pour la plupart des ménages ;
- La gratuité de l'approvisionnement en eau dans le point d'eau principal des ménages.

Secteur de la santé :

- La fréquentation des centres de santé en cas de problème de santé par les ménages ;
- La présence effective au poste de travail dans les formations sanitaires du personnel ;
- La disponibilité du petit matériel dans les formations sanitaires ;
- L'accueil dans les formations sanitaires est satisfaisant.

Secteur de l'éducation :

- Les villages/quartiers de la commune sont bien couverts en école primaire ;
- La présence au poste de travail est effective dans les écoles ;
- Les ménages ne sont pas contraints à verser des frais supplémentaires à ceux prévus pour l'admission de leurs enfants dans les établissements de la commune ;
- Les APEE participent à la réfection des salles de classe en cas de dommage ;
- Les ménages sont pour la plupart satisfaits des services d'éducation offerts dans la commune.

Services communaux :

- L'accueil satisfaisant à la mairie au cours de la sollicitation d'un service ;
- L'implication de la commune dans les actions de développement des communautés.

(ii) Résumé des faiblesses

La faible satisfaction des ménages peut être expliquée par les aspects ci-dessous et dont il faut améliorer :

Secteur de l'hydraulique :

- La méconnaissance des caractéristiques d'une eau potable ;
- Les délais de réparation des points d'eau en cas de panne qui semble long ;
- La mauvaise qualité de l'eau dans les points d'eau existant ;
- L'inactivité des comités de gestion.

Secteur de la santé :

- L'indisponibilité du médicament dans certaines formations sanitaires pour certains ménages
- Le paiement des frais supplémentaires versés en plus des frais de consultation prévue ;
- L'indisponibilité du personnel dans certaines formations sanitaires ;
- L'absence de certains équipements sanitaires ;
- L'éloignement de la formation sanitaire par rapport au domicile.

Secteur de l'éducation

- Le coût élevé de l'APEE dans le secteur de l'éducation en général ;
- La faible intervention du MINEDUB et du MINESEC dans la réfection des salles de classe en cas de dommage ;
- L'insuffisance d'enseignants qualifiés et de salles de classes dans certains établissements scolaires de la commune.

Services communaux :

- La faible sollicitation des services de la commune par les ménages ;
- Le temps moyen pour l'obtention d'un service qui semble long ;
- La faible communication sur les actions menées par la commune.

(iii) Liste des recommandations suggérées

Afin d'améliorer l'offre de service public auprès des ménages de la commune, les recommandations ont été formulées :

Secteur de l'hydraulique :

- Construire des points d'eau supplémentaires ;
- Réduire les délais de réparation des points d'eau en pannes ;
- Remettre en service les points d'eau en panne ;
- Redynamiser les comités de gestion des points d'eau ;
- Former les populations sur le traitement de l'eau pour la rendre potable.

Secteur de la santé :

- Approvisionner les formations sanitaires en médicaments essentiels;
- Renforcer les équipes actuelles des formations sanitaires pour améliorer l'offre de service de santé ;
- Organiser des campagnes de consultation pour les populations des villages éloignés des centres de santé ;
- Systématiser la diffusion de l'information auprès des populations sur la gestion des formations sanitaires à travers les structures de dialogues (comité de gestion, comité de santé, etc.) ;
- Redynamiser les comités de santé et les former.

Secteur de l'éducation :

- Construire de nouvelles salles de classes dans certains établissements ;
- Affecter des enseignants qualifiés dans certains établissements ;
- Mettre en place un mécanisme d'encouragement des élèves par l'attribution des bourses scolaires ;
- Renforcer les établissements scolaires en équipements et en matériels pédagogiques ;
- Améliorer la couverture en établissement d'enseignement secondaire dans la commune.

Services communaux :

- Informer suffisamment les populations sur les actions de la commune ;
- Intensifier l'implication des populations dans la gestion des affaires de la communes à travers la publication de la synthèse du budget et du compte administratif ;
- Réduire le temps moyen d'obtention des services.

PROGRAMME DE DISSÉMINATION DES RÉSULTATS ET DE PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION

Le programme de dissémination des résultats de l'enquête sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique et des services communaux dans la Commune de Kribi 2^e ainsi la présentation du plan d'action sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 50: Programme de dissémination des résultats

Activités	Résultats attendus	Responsable	Partenaires	Date début	Date fin
Atelier de relecture des Rapports du ScoreCard	Rapport de l'atelier	CRC SUD			
Réunion d'information préparatoire à l'atelier communal de restitution	Rapport disponible	ATIPAD	Maire, comité de suivi		
Atelier communal de présentation des résultats	- Leçons apprises - Changements attendus	ATIPAD, CRC SUD	Maire, comité de suivi		
	Formalisation de l'engagement aux changements	ATIPAD, CRC SUD	Maire, comité de suivi		
	Présentation du Plan d'action	ATIPAD, CRC SUD	Maire, comité de suivi		
Diffusion des résultats	Diffusion des résultats	Maire,	CRC SUD, ATIPAD		

ANNEXES

Annexe 1 : Composition de la coordination technique nationale du ScoreCard

Annexe 2 : Composition de la coordination technique régionale du ScoreCard

Annexe 3 : Composition de l'équipe de l'OSC impliquée dans le ScoreCard

N°	NOM ET PRENOM	POSTE	CONTACTS
1	BIKA EKO Adolphe Patrice	Coordonnateur OSC ATIPAD	677819097/695798042
2	MVEUTCHEM Pascal	Responsable du lot 2 et formateur	670306242/693608004
3	NTSAMA EBENE Sabine Sandrine	Superviseur Commune Kribi 2e	655291343/680808252
4	MICHEE LOMO	Agent Enquêteur Kribi 2 ^e	656980422
5	NGOUMKENG Félicité	Agent Enquêteur Kribi 2 ^e	679278822/696109691

Annexe 4 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport communal ScoreCard

Annexe 5 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

Annexe 5.1 : Questionnaire DD MINESEC

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	_ _
S1Q02	Département _____	_ _
S1Q03	Lot de Communes _____	_ _
S1Q04	Commune _____	_ _ _
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____ Téléphone du répondant _____	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ / _ _ / _ _ _ _
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ / _ _ / _ _ _ _
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINESEC X _____ Y _____	_
S1Q11	Z _____ Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	_
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	_

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires

Ordre d'enseignement	S2Q01 : Dans la commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans l'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à l'ordre suivant	S2Q02 : Combien d'établissements du secondaire compte la commune dans l'« ordre d'enseignement » ?	S2Q03 : Combien d'établissements du secondaire sont non opérationnelles dans l'« ordre d'enseignement » ?	S2Q04 : Combien d'établissements du secondaire disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l'« ordre d'enseignement » ?
A. Public	_	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _
B. Privé laïc	_	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _
C. Privé confessionnel	_	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _
S2Q05	Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?			_ _ _ _ _
S2Q06	Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09			_
S2Q07	Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?			_ _ _ _ _

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires		
S2Q08	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation dans l'enseignement secondaire de la commune ? 1=Oui 2=Non	<input type="checkbox"/>
S2Q09	Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S2Q10	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S2Q11	Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et deuxième cycle) ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S2Q12	Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Annexe 5.2 : Questionnaire Service Communal

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL SECRETARY

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

NATIONAL COORDINATION UNIT

SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE COMMUNE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S1Q02	Département _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S1Q03	Lot de Communes _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S1Q04	Commune _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S1Q05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S1Q07	Votre commune connaît-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non	<input type="checkbox"/>
S1Q08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adjt au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres _____	<input type="checkbox"/>
S1Q09	Téléphone du répondant _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS de la commune X _____ Y _____ Z _____	<input type="checkbox"/>
S1Q14	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	<input type="checkbox"/>

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
Type de point d'eau potable	S2Q01 : Votre commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de points d'eau potable de ce type compte votre commune ?	S2Q03 : Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans votre commune ?	S2Q04 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	S2Q05 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
B. Puits avec pompe électrique	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
C. Forages avec pompe à motricité humaine	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
D. Forage avec pompe électrique	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
E. Borne-fontaine	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
F. Source	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
G. Réseau d'adduction d'eau communal	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	<input type="checkbox"/>				
S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non				<input type="checkbox"/>
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non				<input type="checkbox"/>
S2Q08	Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?				<input type="text"/>
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non allez à la section 3				<input type="checkbox"/>
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non				<input type="checkbox"/>
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non			<input type="checkbox"/>
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non			<input type="checkbox"/>
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non			<input type="checkbox"/>
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non			<input type="checkbox"/>
		X. Autres (à préciser) _____			<input type="checkbox"/>

Section 3 : Services communaux			
Nature du service	S3Q01 : Votre commune offre-t-elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q02 : Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q03 : Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps
A. Etablissement d'actes d'état-civil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
B. Délivrance des documents d'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
C. Aménagement des voiries	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
D. Gestion des déchets / Assainissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
E. Légalisation des documents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
F. Authentification des documents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
G. Hygiène et salubrité	<input type="checkbox"/>		
H. Aménagement des espaces verts et de loisirs	<input type="checkbox"/>		
I. Aménagement des aires de jeux	<input type="checkbox"/>		
J. Eclairage public	<input type="checkbox"/>		
K. Transport public	<input type="checkbox"/>		
L. Aides aux indigents	<input type="checkbox"/>		
X. Autres (à préciser) _____	<input type="checkbox"/>		

Annexe 5.3 : Questionnaire DD MINEE



ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	_ _
S1Q02	Département _____	_ _
S1Q03	Lot de Communes _____	_ _
S1Q04	Commune _____	_ _ _
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	_
S1Q06	Téléphone du répondant _____	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ / _ _ / _ _ _ _
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ / _ _ / _ _ _ _
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINEE X _____	_
S1Q11	_____ Y _____ Z _____	_
	Résultat de la collecte _____	_
	1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser)	
	2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	_

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

Type de point d'eau potable	S2Q01 : La commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de points d'eau potable de ce type compte la commune ?	S2Q03 : Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans la commune ?	S2Q04 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	S2Q05 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
B. Puits avec pompe électrique	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
C. Forages avec pompe à motricité humaine	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
D. Forage avec pompe électrique	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
E. Borne-fontaine	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
F. Source	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
G. Réseau d'adduction d'eau communal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	<input type="checkbox"/>				
S2Q06	Selon vous, les besoins en eau dans la commune sont-ils entièrement couverts ? 1=Oui 2=Non				<input type="checkbox"/>
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non				<input type="checkbox"/>
S2Q08	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?				<input type="checkbox"/>
S2Q09	La commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non fin du questionnaire				<input type="checkbox"/>
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non				<input type="checkbox"/>
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non			<input type="checkbox"/>
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non			<input type="checkbox"/>
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non			<input type="checkbox"/>
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non			<input type="checkbox"/>
		X. Autres (à préciser) _____			<input type="checkbox"/>

Annexe 5.4 : Questionnaire INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL SECRETARY

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	<input type="checkbox"/>
S1Q02	Département _____	<input type="checkbox"/>
S1Q03	Lot de Communes _____	<input type="checkbox"/>
S1Q04	Commune _____	<input type="checkbox"/>
S1Q05	Fonction du répondant : 1. Inspecteur 2. Chef de bureau 3. Autre personnel _____	<input type="checkbox"/>
S1Q06	Téléphone du répondant _____	<input type="checkbox"/>
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	<input type="checkbox"/>
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	<input type="checkbox"/>
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	<input type="checkbox"/>

S1Q10	Coordonnées GPS de l'Inspection X _____ Y _____ Z _____	<input type="checkbox"/>
S1Q11	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 2=Enquête incomplète 3=Refus 4=Absence d'un répondant compétent 6=Autres (à préciser)	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	<input type="checkbox"/>

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires

Cycle	S2Q01 : Combien d'écoles la carte scolaire prévoit-elle dans la commune dans le cycle ?	S2Q02 : Connaissez-vous le nombre d'écoles dans le cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q02=2 allez au cycle suivant	S2Q03 : Combien d'écoles compte effectivement la commune dans le cycle ?	S2Q04 : Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de base de la commune dans le cycle ? 1=Oui 2=Non	S2Q05 : Combien d'écoles disposent d'une Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelles dans le cycle ?	S2Q06 : Combien d'écoles parents compte la commune dans le cycle ?
Maternel	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Primaire	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Cycle	Ordre d'enseignement	S2Q07 : Dans votre commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans « le cycle » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez à l'ordre suivant	S2Q08 : Combien d'écoles compte la commune dans l'« ordre d'enseignement » du « cycle » ?	S2Q09 : Combien d'écoles sont non opérationnelles dans l'« ordre d'enseignement » du « cycle » ?	S2Q10 : Combien d'écoles disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l'« ordre d'enseignement » du cycle ?	
Maternel	A. Public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	B. Privé laïc	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	C. Privé confessionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	D. Ecole de parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Primaire	A. Public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	B. Privé laïc	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	C. Privé confessionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	D. Ecole de parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
S2Q11	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une école selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?					<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S2Q12	Combien d'écoles primaires de la commune sont à cycle complet (disposant des trois niveaux : Initiation, Cours élémentaire et Cours moyen) ?					<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S2Q13	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui 2=Non					<input type="checkbox"/>
S2Q13a	Si Oui à S2Q13, combien ?					<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Annexe 5.4 : Questionnaire DISTRICT DE SANTE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL SECRETARY

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN
PROGRAM

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S1Q02	Département _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S1Q03	Numéro du Lot de Communes _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S1Q04	Commune _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S1Q05	Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de santé ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district de santé ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S1Q07	Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre district de santé ? 1=Oui 2=Non	<input type="checkbox"/>
S1Q08	Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel _____	<input type="checkbox"/>
S1Q09	Téléphone du répondant _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS du district de santé X _____ Y _____ Z _____	<input type="checkbox"/>
S1Q14	Résultat de la collecte 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	<input type="checkbox"/>

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires

Type de formations sanitaires	<i>S2Q01</i> : la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	<i>S2Q02</i> : Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune ?	<i>S2Q03</i> : Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles ?	<i>S2Q04</i> : Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels ?	<i>S2Q05</i> : La formation sanitaire de ce type bénéficie-t-elle de l'accompagnement de la Commune pour son entretien et sa gestion ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	<i>S2Q06</i> : En quoi consiste cet accompagnement ?				
						A. Suivi technique	B. Appui financier	C. Renforcement des capacités	D. Appui logistique	X. Autres (à préciser)
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B. Centre Médical d'Arrondissement	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C. Hôpital de district	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D. Hôpital régional	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
E. Hôpital de référence										
F. Formation sanitaire privée	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
X. Autres (à préciser)	<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>S2Q07</i>	Selon vous, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune ? 1=Oui 2=Non					<input type="checkbox"/>				
<i>S2Q08</i>	Tous les villages / quartiers de la commune sont-ils couverts par une formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non					<input type="checkbox"/>				
<i>S2Q09</i>	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requis ?							_ _ _		

Annexe 5.4 : Questionnaire ménages

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL SECRETARY

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

NATIONAL COORDINATION UNIT

SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I. IDENTIFICATION

S1Q01	Région _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S1Q02	Département _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S1Q03	Commune _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S1Q04	Lot de communes _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S1Q06	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S1Q07	Nom de la localité _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S1Q08	Numéro de structure _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S1Q08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage X _____ Y _____ Z _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S1Q10	Nom du chef de ménage _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S1Q11	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S1Q12	Nom de l'enquêté _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S1Q13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes) _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S1Q14	Sexe de l'enquêté : _____ 1=Masculin 2=Féminin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S1Q15	Age de l'enquêté (en année révolue) _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S1Q16	Téléphone de l'enquêté _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S1Q19	Nom de l'enquêteur _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S1Q20	Nom du superviseur communal _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S1Q21	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 4=Absence d'un répondant compétent 2=Enquête incomplète 5=Logement vide ou pas de logement à l'adresse 3=Refus 96=Autres (à préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)		
S1Q22	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CODES S1Q13

1 = Chef de Ménage	3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)
2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage	4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)
		7 = Domestique

Section II. EAU POTABLE

Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?		1=oui 2=non 8=NSP
	A. Puits avec pompe à motricité humaine	<input type="checkbox"/>
	B. Puits avec pompe électrique	<input type="checkbox"/>
	C. Puits à ciel ouvert	<input type="checkbox"/>

Section II. EAU POTABLE

		D. Forage avec pompe à motricité humaine E. Forage avec pompe électrique F. Borne-fontaine G. Source H. Marre I. Réseau d'adduction d'eau J. Adduction en eau potable(CAMWATER) K. Rivière X. Autres-à préciser)_____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S2Q01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 → S2Q17		<input type="checkbox"/>
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 1= Puits avec pompe à motricité humaine 4=Forages avec pompe à motricité humaine 2= Puits avec pompe électrique 5=Source 6. Rivière 3=Forage avec pompe électrique 7=Adduction en eau potable 8. Borne-fontaine		<input type="checkbox"/>
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		<input type="checkbox"/>
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui → S2Q07		<input type="checkbox"/>
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		<input type="checkbox"/>
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		<input type="checkbox"/>
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non → S2Q08		<input type="checkbox"/>
S2Q07a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5 → S2Q08		<input type="checkbox"/>
S2Q07b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune B=Etat C=Une élite D=Le comité de gestion du point d'eau E=Chef de village/quartier F=CAMWATER/SNEC/CDE X=Autres partenaires : _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Si S2Q08 = A	S2Q08a	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	<input type="checkbox"/>
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Insignifiant	<input type="checkbox"/>
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		<input type="checkbox"/>

Section II. EAU POTABLE

S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, <u>permanemment</u> 2=Oui, parfois ...3=Jamais 8=NSP	<input type="checkbox"/>
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, <u>permanemment</u> 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP	<input type="checkbox"/>
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, <u>permanemment</u> 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP	<input type="checkbox"/>
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non → S2Q18	<input type="checkbox"/>
S2Q17a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	<ul style="list-style-type: none"> A. Maire (commune) <input type="checkbox"/> B. Etat (sectoriels) <input type="checkbox"/> C. Une élite <input type="checkbox"/> D. Le comité de gestion du point d'eau <input type="checkbox"/> E. Chef de village/quartier <input type="checkbox"/> F. Autorités administratives <input type="checkbox"/> G. CAMWATER/SNEC/CDE <input type="checkbox"/> X. Autres partenaires : _____ <input type="checkbox"/>
S2Q17b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 → S2Q18	<input type="checkbox"/>
S2Q17c	Si vous avez eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → S2Q20.	<input type="checkbox"/>
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	<ul style="list-style-type: none"> A. Eloignement du point d'eau <input type="checkbox"/> B. Mauvaise qualité de l'eau <input type="checkbox"/> C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau <input type="checkbox"/> D. Mauvaise gestion du point d'eau <input type="checkbox"/> E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne <input type="checkbox"/> F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau <input type="checkbox"/> X. Autres à préciser : _____ <input type="checkbox"/>
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	<ul style="list-style-type: none"> A. Points d'eau supplémentaires A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire <input type="checkbox"/> A2 Donation du site de construction d'un point d'eau <input type="checkbox"/> A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..) <input type="checkbox"/> B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants B1 Redynamisation/mise en place du COGES <input type="checkbox"/> B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau <input type="checkbox"/> B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES <input type="checkbox"/> B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES <input type="checkbox"/> B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau <input type="checkbox"/> C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité <input type="checkbox"/> C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau <input type="checkbox"/> X. Autres à préciser _____ <input type="checkbox"/>

Section III. SANTE

S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	1=Oui 2=Non 8=NSP
		<ul style="list-style-type: none"> A. Centre de santé intégrée <input type="checkbox"/> B. Centre Médical d'Arrondissement <input type="checkbox"/> C. Hôpital de district <input type="checkbox"/>

Section III. SANTE

		D. Hôpital régional E. Hôpital de référence F. Formation de santé privé X. Autres (à préciser)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		<input type="checkbox"/>
S3Q01b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	<input type="checkbox"/>
		B. Coût	<input type="checkbox"/>
		C. Accueil	<input type="checkbox"/>
		D. Qualité des soins	<input type="checkbox"/>
		E. Disponibilité du personnel	<input type="checkbox"/>
		F. Disponibilité de médicaments	<input type="checkbox"/>
		X. Autres à préciser :	<input type="checkbox"/>
S3Q01c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		<input type="checkbox"/>
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		<input type="checkbox"/>
S3Q02a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		<input type="checkbox"/>
S3Q02b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		<input type="text" value=" _ _ _ _ "/>
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		<input type="text" value=" _ _ _ _ "/>
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		<input type="checkbox"/>
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	<input type="checkbox"/>
		A. ciseaux	<input type="checkbox"/>
		B. Seringues	<input type="checkbox"/>
		C. Alcool	<input type="checkbox"/>
		D. Coton	<input type="checkbox"/>
		E. Bétadine	<input type="checkbox"/>
		F. Thermomètre	<input type="checkbox"/>
		G. tensiomètre	<input type="checkbox"/>
		H. Balance	<input type="checkbox"/>
		I. Gants	<input type="checkbox"/>
		X. Autres à préciser :	<input type="checkbox"/>
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-t-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP	
		A. Maternité	<input type="checkbox"/>
		B. Pédiatrie	<input type="checkbox"/>
		C. Laboratoire	<input type="checkbox"/>
		D. Petite Chirurgie	<input type="checkbox"/>
		E. Hospitalisation	<input type="checkbox"/>
		X. Autres à Préciser : _____	<input type="checkbox"/>
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		<input type="text" value=" _ _ _ _ _ _ _ _ "/>
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible		<input type="checkbox"/>
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturation, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		<input type="checkbox"/>
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		<input type="checkbox"/>

Section III. SANTE

S3Q10	Existe-t-il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP Si non → S3Q12	<input type="checkbox"/>
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient-ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	<input type="checkbox"/>
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non	<input type="checkbox"/>
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15	<input type="checkbox"/>
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	<input type="checkbox"/> A. Eloignement des formations sanitaires <input type="checkbox"/> B. Mauvaise qualité des services offerts <input type="checkbox"/> C. Absentéisme du personnel <input type="checkbox"/> D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire <input type="checkbox"/> E. Monnayage des soins <input type="checkbox"/> F. Insuffisance de médicaments <input type="checkbox"/> G. Mauvaise qualité des équipements <input type="checkbox"/> H. Insuffisance des équipements <input type="checkbox"/> I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé <input type="checkbox"/> X. Autres (à préciser) : _____
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	<input type="checkbox"/> A. Formations sanitaires supplémentaires <input type="checkbox"/> A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles <input type="checkbox"/> A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires <input type="checkbox"/> B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes <input type="checkbox"/> B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires <input type="checkbox"/> B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires <input type="checkbox"/> Amélioration de la gestion des FOSA <input type="checkbox"/> La redynamisation du COSA/COGE <input type="checkbox"/> L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements <input type="checkbox"/> L'accueil et la prise en charge des patients <input type="checkbox"/> La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière <input type="checkbox"/> Plaidoyer pour l'affectation du personnel <input type="checkbox"/> Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical <input type="checkbox"/> Réduction du coût d'accès aux soins de santé <input type="checkbox"/> Subvention de la COSA <input type="checkbox"/> D2. Le Développement de partenariats publics-privés <input type="checkbox"/> D3. La négociation des jumelages et intercommunalités <input type="checkbox"/> X. Autres à préciser

Section IV. EDUCATION

S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.	<input type="text"/>
	Nom de l'enfant dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans	_____
S4Q02	« Nom » fréquente-t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non	<input type="checkbox"/>
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1 ^{er} cycle 4 = Secondaire 2 ^{ème} cycle	<input type="checkbox"/>

Section IV. EDUCATION

		5 = Professionnelle			
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Eloignement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Coût	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Qualité de l'éducation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cycle d'enseignement		Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle public d'enseignement « Nom du cycle » ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné					
Cycle d'enseignement		Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire que fréquente votre enfant (nom du cycle) ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente le enfants de votre ménage a-t-il un cycle complet ? 1=Oui 2=Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs				<input type="checkbox"/>

Section IV. EDUCATION

	disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contiennent la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage sont scolarisés dans le (nom du cycle) ?	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
S4Q17a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	B. Durée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	C. Réunion d'information et non d'échanges	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	D. Non reddition des comptes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
X. Autres (à préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Inscription ----- (en FCFA)	Inscription ----- ---(en FCFA)	Inscription ----- --(en FCFA)	Inscription -----(en FCFA)
		APEE ----- (en FCFA)	APEE ----- ----(en FCFA)	APEE ----- --(en FCFA)	APEE -----(en FCFA)
		Autres frais ----- ----- (en FCFA)	Autres frais ----- ----- (en FCFA)	Autres frais ----- ----- (en FCFA)	Autres frais ----- ----- (en FCFA)
		Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----
S4Q19	Comment jugez-vous ces	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Section IV. EDUCATION

	montants ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Faible				
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagés, qui s'occupe des réparations ? Autre intervenant ? A. L'APEE B. Le Maire (Commune) C. Une organisation du village D. Le MINEDUB/MINESEC/MIN EFOP E. Les Elites X. Autres partenaires (à préciser) _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → S4Q24a	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ? A. Eloignement de l'établissement B. Insuffisance de salles de classe C. Insuffisance d'équipements D. Insuffisance des écoles E. Manquements liés au Personnel E1. Assiduité, E2. Ponctualité E3. Qualité des enseignements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Section IV. EDUCATION

	F. Absence de distribution de manuels scolaires G. Mauvais résultats H. Coûts élevés de la scolarité X. Autres à préciser	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S4Q24a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Prime d'excellence aux écoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	E. Formation des enseignants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	X. Autres (à préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S4Q24b	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Participation aux activités de l'école	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B. Prime aux bons enseignants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C. Dénonciation des enseignants indécents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	E. Acquiescement des cotisations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	G. Diffusion des comptes-rendus de la gestion de l'APEE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	H. Diffusion des bonnes pratiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	X. Autres (à préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Section V. SERVICES COMMUNAUX

Section IV. EDUCATION

Services communaux ↓	<i>S5Q01</i> Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis .. ? 1=Oui 2=Non	<i>S5Q02</i> Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	<i>S5Q03</i> Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année <i>Si S5Q03= 0/ en cours passer à S5Q03a Sinon, passer directement à S5Q04</i>	<i>S5Q03a</i> Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) – 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	<i>S5Q04</i> Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisnable 2=Long 3=Très long <i>Si S5Q04=1 → S5Q06</i>	<i>S5Q05</i> Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	<i>S5Q06</i> Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
	Acte de naissance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acte de décès	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acte de mariage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Légalisation des documents officiels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Délivrance des documents d'Urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aménagement des voiries	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des déchets /assainissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Hygiène et salubrité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aménagement des espaces verts et de loisir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eclairage public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aménagement des aires de jeux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de domicile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Validation des plans de localisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Authentification des documents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Informations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (à préciser) _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> _N_ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>S5Q07</i>	Vous ou un membre du ménage avez-vous participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						<input type="checkbox"/>
<i>S5Q08</i>	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? =Oui 2=Non 8=Ne sait pas						<input type="checkbox"/>
<i>S5Q08a</i>	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours						<input type="checkbox"/>

Section IV. EDUCATION

	de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		□
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		□
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		□
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14		□
S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	<p>A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers □</p> <p>B. Non information des populations de la gestion communale □</p> <p>C. Manquements liés au Personnel communal</p> <p style="padding-left: 40px;">C1. Absentéisme du personnel □</p> <p style="padding-left: 40px;">C2. Corruption □</p> <p style="padding-left: 40px;">C3. Mauvais accueil □</p> <p style="padding-left: 40px;">C4. Manque de professionnalisme □</p> <p>D Méconnaissance des actions menées par la commune □</p> <p>E Manque de confiance envers l'exécutif municipal □</p> <p>F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) □</p> <p>X. Autres (à préciser) _____ □</p>	
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	<p>A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté □</p> <p>B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion □</p> <p>C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) □</p> <p>D. Consultation du babillard de la commune □</p> <p>H. Interventions dans les radios communautaires</p> <p style="padding-left: 40px;">H1 Animation des tranches d'antenne □</p> <p style="padding-left: 40px;">H2 Suivi des tranches horaires dédiées □</p> <p style="padding-left: 40px;">H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées □</p> <p style="padding-left: 40px;">H4 Adhésion à des groupes d'écoute □</p> <p>I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune □</p> <p>X. Autres (à préciser) : _____ □</p>	

Observations sur l'enquête

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
REGION DU SUD
DEPARTEMENT DE L'OCEAN
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
KRIBI 2^{ème}
BP : 176 KRIBI,
Tél : 222.46.16.85 / 222.46.16.86



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work - Fatherland
SOUTH REGION
OCEAN DIVISION
SUB-DIVISION COUNCIL FOR KRIBI II
PO - BOX: 176 Kribi
Tél: 222.46.16.85 / 222.46.16.86

DECISION MUNICIPALE N° 2022/6...../DM/SG/CAK2/2022
Portant création, attribution, composition du comité de suivi-évaluation des recommandations/Plan d'Action du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Kribi 2^e

Le Maire de la Commune de Kribi 2^e

Vu La Constitution ;
Vu La loi 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code générale des collectivités territoriales décentralisées ;
Vu Le décret 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de Communes et établissements communaux et les textes modificatifs subséquents ;
Vu Le décret n°93/322 du 25 novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°77/203 du 29 juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial ;
Vu Le décret n°2010/0000239/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'alimentation en eau potable ;
Vu Le décret n°2020/758 du 18 Décembre 2020 portant nomination de Monsieur NOUHOU BELLO aux fonctions de Préfet du Département de l'Océan ;
Vu Le décret n°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune de Kribi 2^e ;
Vu L'Arrêté n°000095/A/MINDDEVEL DU 03 Mars 2020 constatant l'élection de M. SABIKANDA Guy Emmanuel aux fonctions de Maire de la ville dans la Communauté Urbaine de la ville de Kribi ;
Vu L'Arrêté n°000088/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Madame Flavie NOAL Epse NTOUTOUM aux fonctions de Maire de la Commune de Kribi 2^e;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

Est créé dans la Commune de Kribi 2^e, à date du 27 Juin 2022 un comité de Suivi-évaluation des recommandations/Plan d'action du Contrôle Citoyen de l'Action Publique.

Article 2 : Missions

Le Comité de suivi a pour mission de :

- Veiller à la mise en œuvre des solutions préconisées à l'issus du processus de contrôle citoyen de l'action publique ;
- Mener les actions de plaidoyer ;
- Assurer la communication avec les populations de la Commune.

Le Comité de suivi travaille en étroite collaboration avec les communautés et rend compte mensuellement au Maire.

Article 3 : Durée du Mandat

Le mandat du Comité de Suivi-évaluation prend fin dès la réalisation de toutes les actions prévues.

Article 4 : Composition

Le Comité de Suivi-évaluation est composé de :

- **Le président : SOPI MAHOUE Lydie**
- **Le rapporteur : BIBIANG Samuel Yannick**
- **Les membres :**
 - 1- BEMEYILI David
 - 2- MESSI David Narcisse
 - 3- SCHUA Yannick.

Article 5 : Toute personne peut en raison de ses compétences et sur décision du Président du Comité de Suivi-évaluation, être invitée à assister aux travaux du Comité, avec voix consultative.

Article 6 : Les réunions du Comité de Suivi-évaluation se tiennent au moins une fois par trimestre sur convocation de son Président. Les réunions du Comité de Suivi-évaluation sont sanctionnées par un procès-verbal et/ou un rapport.

Article 7 : Prise en charge

Les fonctions du Comité de Suivi-évaluation sont gratuites, toutefois la Commune prendra toutes les dispositions pour faciliter le bon fonctionnement du Comité en fonction des moyens disponibles.

Fait à Kribi 2^e, le 30 JUIN 2022

Ampliation

- Préfet/Océan
- SG/CAK2
- RM/CAK2
- SF/CAK2
- Archives/Chrono

